

MAIRIE DU 4^{ème} SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 25 JUIN 2014

La séance du Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements est ouverte dans les formes réglementaires à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} Secteur.

(M. MAZET procède à l'appel nominal)

PRESENTS : Mmes et MM. ARAGONES – BONVIN – CANICAVE – CARADEC – CATANEO – CAULE – COHEN – DETAILLE – DI GIOVANNI – DJIANE – FARHI – FRANCESCHETTI – GEIER-GHIO – GOMEZ – HOCHFELDER – JOLLIVET – JOUVE – LEVY MOZZICONACCI – MALRAIT – MARTINOD – MAZET – MENCHON – MERY – MORAINÉ – OURET – PALLOIX – PREZIOSI – RENAUD – RICCA – ROCCASERRA – ROGER – SCHILLING – TALAZAC – VALLETTE – VITALIS – VLASTO – ZAOUI.

EXCUSES : Mmes et MM. BATUT – CLAUDIUS PETIT – GAUDIN – GINER – JACQUIER – NOSTRIANO – VANNUCCHI – VASSAL.

M. le Maire.- Mes chers collègues, je vous demande une minute d'attention, car nous avons eu à déplorer en début de semaine, le week-end dernier, le décès de Mme Jacqueline Marion Le Huédé, qui était depuis de nombreuses années la Présidente de la Fédération des Comités d'Intérêt de Quartier du 6^{ème} arrondissement, qui était la Présidente du Comité d'Intérêt de Quartier du Cours Julien, qui avait mis dans cet engagement beaucoup d'enthousiasme, de force, de volonté, de disponibilité, de

discrétion en même temps, et qui avait beaucoup contribué, en particulier sous la précédente mandature au contact et en relation avec Dominique Tian, à permettre une amélioration importante de la situation du Cours Julien, même si tout n'est pas encore parfait.

Mme Marion luttait depuis plusieurs mois maintenant courageusement contre une longue maladie qui a fini par l'emporter. Son travail bénévole au service de l'intérêt général, comme celui que font les autres Présidents et Présidentes de Comités d'Intérêt de Quartier qu'il y a ici, méritait d'être salué. Je vous demande en hommage pour elle de respecter une minute de silence, à laquelle j'associerai deux élus de ce Conseil d'arrondissements qui ont perdu un proche ces derniers jours.

(l'assemblée observe une minute de silence)

Je vous remercie. Les obsèques de Mme Marion auront lieu demain à 15h à Saint Victor. La Mairie aura une attention à son égard.

L'ordre du jour appelle d'abord **l'approbation du procès verbal des séances des 11 et 24 avril 2014**. Y a-t-il des observations ? *(Pas d'observation)*.

Je mets au vote le procès verbal de la séance du 11 avril 2014.

M. MENCHON.- Je m'abstiens, parce que je pense ne pas l'avoir dans mon dossier.

**Le PV de la séance du 11 avril 2014 est adopté à l'unanimité
(1 abstention : M. MENCHON)**

M. le Maire.- Qui est d'avis d'adopter le procès verbal de la séance du 24 avril 2014 ?

**Le PV de la séance du 24 avril 2014 est adopté à l'unanimité
(1 abstention : M. MENCHON)**

Avant d'aborder les rapports qui sont soumis à notre ordre du jour, je vous précise que les rapports tels que nous vous les présentions précédemment étaient des rapports qui transposaient et extrayaient parfois les données des projets de rapports du Conseil municipal et qui étaient retapés sous le timbre du Conseil d'arrondissements. Dans un souci de simplification et d'économie, nous avons décidé de vous donner « in extenso » les projets de rapports tels que présentés au Conseil municipal et de les accompagner simplement d'une fiche de synthèse. Ce qui a à la fois l'avantage de permettre à chacun des élus du Conseil d'arrondissements d'être aussi informé que les élus du Conseil municipal, et en même temps de faire des économies de temps en particulier.

Rapport 14/07/04/DGUP

**DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Attribution de
subventions aux associations oeuvrant en faveur des
personnes handicapées - 1^{ère} répartition.**

Rapporteur : M. VITALIS

Cela ne vous étonnera pas, il s'agit d'une subvention pour une attribution à des associations de handicapés. Pour notre

secteur il y en a six : l'Association NUCLEUS pour un montant de 5.000 € ; l'Association des Donneurs de Voix pour un montant de 2.000 € ; l'Association Valentin Haüy que tout le monde connaît, pour un montant de 1.500 € ; l'Association Voile au Large pour un montant de 4.000 € ; le CIL place de Rome, pour un montant de 1.500 € ; le Reg'Art du Coeur : 1.000 €.

M. le Maire.- Je vous remercie. J'en profite pour inviter chacun des adjoints rapporteurs à faire un effort tout particulier de synthèse ce soir compte tenu de l'importance de l'ordre du jour du Conseil municipal, et encore une fois de l'impérative nécessité naturellement pour des raisons de libération de l'espace de partir à 21h50, il n'y a aucune autre explication à ma demande ! (*Rires*)

Qui est d'avis d'approuver ce premier rapport ?

Le rapport 14/07/04/DGUP est adopté à l'unanimité

Rapport 14/08/04/DGUP

**DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - Approbation d'une
convention entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour
la gestion de la Politique de la Ville à Marseille - Développement
des Ateliers Santé Ville (A.S.V.) - Exercice 2014.**

Rapporteur : M. FARHI

J'ai le plaisir de vous présenter ce premier rapport, et je trouve qu'il va tout à fait de pair avec ma délégation puisque j'ai entre autres l'économie, l'emploi, et la politique de la ville, les trois

sont étroitement liés. Concernant ce rapport, il s'agit des plans locaux de santé publics.

La Ville de Marseille a signé une convention avec le GIP, Groupement d'Intérêt Public Politique de la Ville depuis 2002, et à ce titre-là des ateliers Santé Ville ont été créés. Certains sont sur notre territoire, c'est le cas de l'Atelier Santé Ville Marseille Sud, et de l'Atelier thématique Ville Santé Mentale. Pour soutenir l'action de ces associations une convention a été signée et une demande de moyens supplémentaires, entre autres, pour la somme de 130.520 € qui seront assurés par le service de Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille.

Le rapport 14/08/04/DGUP est adopté à l'unanimité

Rapport 14/09/04/DPMS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la première série d'actions 2014.

Rapporteur : M. FARHI

Ce rapport concerne la prévention de la délinquance, c'est vrai que c'est étroitement lié à la politique de la ville, mais c'est du ressort plutôt de l'adjointe déléguée, entre autres, à ce dossier-là. Mais concernant des associations, et entre autres les Associations de Médiation Sociale, il y a une demande de subvention et de moyens concernant l'Association Médiation Sociale « Dispositif littoral -nous sommes concernés- et Grand Centre Ville » ; de même l'Association de Médiation Sociale « Dispositif Calanques et Tout

Marseille », et l'Association Dunes « Dispositif Vallon des Auffes ». Pour l'ensemble de ces trois associations et au travers de l'association Dunes, entre autres, et l'AMS, il y a une demande d'aide d'un montant de 456.000 € si je ne me trompe pas.

Mme PALLOIX.- Je comptais intervenir sur ce rapport, d'abord pour souligner quand même que ce soir l'essentiel de notre Conseil est basé sur les subventions. Je comprends très bien qu'avec les élections on a eu un passage à vide, mais ça fait énormément, je ne sais pas comment vous travaillez mais pour comprendre, à part certaines que l'on voit toutes les années et que l'on connaît, mais il y en a beaucoup, on n'a même pas le temps (surtout que l'on a eu des additifs) de se pencher sur ces associations. C'est quand même de l'argent public que l'on donne, et en même temps on sait que parfois malheureusement il y a des vilains petits canards dans le lot, et il faut faire attention. C'est joli comme je l'ai dit ?

M. le Maire.- C'est elliptique, mais tout le monde a compris.

Mme PALLOIX.- C'est déjà ça. Mais il faut faire attention parce que, je ne sais pas pour vous, en tous les cas personnellement je suis parfois interpellée par les gens en disant « vous donnez de l'argent », etc. Effectivement dans une délibération -je crois que mon collègue va intervenir- il y a énormément d'argent. Je n'ai pas la solution, mais déjà pour les associations, pour les subventions, quand on n'a pas les conventions je pense qu'il faudrait que l'on ait plus d'annexes, que l'on essaie de connaître mieux ces associations. Mais d'un autre côté également, que l'on fasse en sorte qu'elles passent tout de

suite pour que l'on ait au moins le temps de pouvoir regarder sur le JO pour voir un peu ce que sont ces associations, et dans le même temps aussi quand il y a des sommes un peu importantes avoir quand même un développé plus important.

Je prends ce rapport pour vous dire tout ça parce qu'effectivement, je me suis retrouvée devant un petit dilemme à la page 2/4, sur le « Dispositif Calanques » puisque cela nous concerne, on nous parle de 22 médiateurs, et ensuite dans la convention par contre au « Dispositif Calanques et Tout Marseille » on nous en a *sucré* 4 puisqu'il n'y a plus que 18 médiateurs. Je voudrais bien savoir où sont passés ces 4 déjà. En même temps on parle de sécurité, on parle de médiateurs, je reviens sur certaines choses que j'avais dites auparavant lorsque l'on nous a enlevé tous les médiateurs qui étaient dans les cités populaires et qui faisaient un boulot extraordinaire, je pense que si l'on a à encourager ce genre d'associations, alors là bien entendu c'est connu comme le loup blanc, mais il s'agit de faire en sorte qu'ils se retrouvent dans des endroits où justement ils avaient fait du très bon travail.

Ensuite, je suis toujours inquiète de ces gens que l'on emploie, parce que la plupart du temps ce sont des précaires. Donc j'aimerais pouvoir, si l'on avait des annexes, savoir exactement leur statut et ce que l'on va faire, parce que si l'on compte bien l'argent que l'on donne ça fait des salaires pas terribles. Pour le boulot qu'ils vont faire, ils le font déjà avec beaucoup de cœur, mais que ça leur rapporte quand même un peu, et en même temps que ça leur rapporte pour l'avenir.

Très rapidement, parce que M. le Maire est pressé, voilà ce que je voulais dire, mais entre les 18 et les 22...

M. le Maire.- Pas du tout, je suis le seul à l'avouer, c'est tout.

Mme PALLOIX.- Je ne pouvais pas le dire devant tout le monde... Je voudrais savoir si les 4 médiateurs existent toujours ou pas, au moins, et que l'on évite d'avoir cette avalanche de subventions d'un coup, même si pour certains, j'ai pu pointer, c'est leur première attribution de l'année, cela veut dire qu'il faut qu'ils aient une sacrée trésorerie, parce qu'on est quand même presque au mois de juillet.

M. le Maire.- Madame Palloix, plusieurs observations rapides. D'abord le Maire de Marseille, depuis de nombreuses années déjà, a demandé aux services d'être tout particulièrement attentifs et rigoureux sur l'attribution des subventions et la vérification de l'existence et des actions menées par les associations, qui nous a permis d'éviter des difficultés que certains ont rencontrées ailleurs.

Deuxièmement, sur ce dossier particulier des médiateurs du littoral essentiellement, à défaut de connaître peut-être dans le détail chaque association, en tout cas nous connaissons tous l'action menée par ces médiateurs et le boulot extraordinaire qu'ils font, qui permettent de maintenir un calme le plus souvent absolu sur notre littoral du nord jusqu'au sud.

Troisième observation, j'ai bien peur et je le regrette, que les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements soient très peu concernés par ce rapport, parce que le Dispositif Calanques ce n'est pas pour nous, c'est essentiellement pour Sormiou et pour Morgiou. En réalité je pense que ce rapport nous est soumis plutôt pour l'aspect centre ville parce que ça touche au Cours Julien. C'est la raison pour

laquelle, m'en étant aperçu non pas à l'occasion de ce rapport mais à l'occasion de discussions que j'ai eues avec un certain nombre de présidents de Comités d'Intérêt de Quartier du Littoral Sud, j'ai demandé à la Direction de l'animation ici qui a également un lien avec les médiateurs de vérifier s'il était possible d'utiliser des médiateurs pour aller un peu plus loin, au moins jusqu'à la Madrague de Montredon par exemple, on est en train de travailler sur ce sujet-là, et nous devrions y arriver.

Voilà pour les observations que je pouvais faire. Sur le fait que nous votons en cette période beaucoup de subventions c'est vrai, mais c'est la contrepartie de la décision prise par le Maire de Marseille sur laquelle nous étions à peu près tous d'accord, d'éviter de faire des Conseils municipaux en période électorale pour que ça se transforme uniquement en tribune politique et que l'on ne puisse pas travailler sereinement et efficacement, donc il faut rattraper afin que les associations qui font du bon boulot ne soient pas en difficultés.

Ces précisions étant faites, s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention je mets ce rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité - (3 abstentions :

M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON)

Rapport 14/10/04/DPMS

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA
POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE DE
PREVENTION DE LA DELIQUANCE - Renouvellement des
actions relatives à la sensibilisation à la sécurité routière en
milieu scolaire.**

Rapporteur : Mme CAULE

La Ville de Marseille est engagée depuis quelques années déjà dans le domaine de l'éducation à la sécurité routière (partenariat avec l'Etat au sein du CLSPD, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et dans le cadre du Plan Départemental d'Actions à la Sécurité Routière. Elle met en place chaque année un programme d'actions de sensibilisation animées par des intervenants spécialisés auprès de 35.000 enfants des écoles primaires et maternelles, ce qui représente 2000 heures. Ces séances s'articulent autour de trois grands thèmes, selon le principe du continuum éducatif : « Apprenons la rue » (1^{er} et 2^{ème} cycle école maternelle), « Apprenons la rue » (CP et CE1), « Déjouons les pièges de la rue » (du CE2 au CM2).

Il est proposé de relancer un marché pour permettre le renouvellement de ces prestations d'animation de séances de sensibilisation à la sécurité routière.

Le rapport 14/10/04/DPMS est adopté à l'unanimité

Rapport 14/11/04/DEPPGE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2013.

Rapporteur : M. le Maire

C'est une commission fameuse qui était présidée sous le précédent mandat par Mme Caradec ici présente, dont j'avais l'honneur d'être membre, et nous étions très souvent peu nombreux dans cette commission, moi j'étais souvent présent. En 2013, la

CCSPL a présenté les rapports suivants : un renouvellement de DSP : le Mémorial de la Marseillaise ; deux lancements de DSP : Casino et Boucle à eau de mer ; 18 présentations de rapports annuels de DSP. Je ne détaille pas, vous avez les noms de ces rapports dans le dossier. Il ne s'agit pas d'un vote, il est simplement demandé au Conseil d'arrondissements de prendre acte de la présentation du bilan annuel 2013 de la CCSPL.

Je ne soumetts pas au vote, nous prenons acte.

Mme PALLOIX.- On n'avait pas le bilan.

M. le Maire.- Il est sur table. Nous prenons acte que vous avez eu le rapport uniquement sur table.

Rapport 14/12/04/DRH

**DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES -
Modification du niveau de rémunération des collaborateurs de cabinet contractuels des Maires de secteur.**

Rapporteur : M. le Maire

Ce n'est pas pour moi, c'est pour les huit Mairies de secteur et à la demande de l'ensemble des Maires de secteur. Une délibération en 2008, suite aux précédentes élections municipales, avait approuvé le principe de création d'un emploi de cabinet pour chacune des huit Mairies de secteur, avec une grille indiciaire qui n'a pas été réévaluée depuis. Il s'agit donc d'une réévaluation.

**Le rapport 14/12/04/DRH est adopté à l'unanimité
(1 abstention : M. MENCHON)**

Rapport 14/13/04/DIRCA

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Mélizan-Fiolle-Puget - Réhabilitation, reconstruction et restructuration des équipements scolaires et construction d'un parking souterrain de 600 places - 6^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°4 de transfert de la convention de mandat n°07/063 de la SEML Marseille Aménagement à la SPL SOLEAM - Quitus donné à la SPL SOLEAM sous mandat de maîtrise d'ouvrage n°07/063.

Rapporteur : Mme CAULE

Par délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2006, la Ville de Marseille a confié à Marseille Aménagement le mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'opération concernant les équipements scolaires Fiolle-Mélizan-Puget. Par délibération du 7 octobre 2013, le Conseil municipal a approuvé le transfert de tous les contrats concernant cette opération octroyés à Marseille Aménagement au profit de SPL SOLEAM. C'est pourquoi il convient de faire approuver l'avenant 4 de transfert de la convention n°07/063 à la SOLEAM, qui se substitue intégralement à l'ensemble des droits et obligations de la SEML Marseille Aménagement.

Il est par ailleurs pris acte du bilan de clôture. Ce document fait apparaître le coût global de 54.790.193,20 € TTC, un montant de recettes de 54.849.363,38 € TTC, soit un solde à percevoir par la Ville de Marseille de 59.170,18 € TTFC.

Il est pris acte que le mandataire a mené à terme les travaux et missions qui lui ont été confiés. Par conséquent, quitus

est donné à la SPL SOLEAM pour les missions qui lui ont été confiées.

**Le rapport 14/13/04/DIRCA est adopté à l'unanimité
(1 abstention : M. MENCHON)**

M. le Maire.- Vous voulez que l'on note votre abstention pour tous les rapports du Conseil municipal, Monsieur Menchon, pour faire plus vite ?

M. MENCHON.- Vu le nombre de rapports que nous avons eus, et comme vous le disiez en début de séance c'est très chargé sur un délai très court,..

M. le Maire.- Dans les délais légaux.

M. MENCHON.- ... Si vous voulez que l'on fasse le travail correctement, je vois que nous avons sur la table 2 M€ de subventions à distribuer, nous l'avons eu en additifs, oui, j'aurais pu voter contre tout. Alors, quand je m'abstiens c'est qu'il y a une raison. Quand je voterai pour j'espère que vous en serez heureux, mais pas pour l'instant, j'ai le droit de m'abstenir.

M. le Maire.- A vrai dire vous votez comme vous voulez, cela m'est égal.

Rapport 14/14/04/DSJ

**DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES -
Délégation du Conseil municipal aux Conseils d'Arrondissements pour les Marchés à Procédure Adaptée.**

Rapporteur : M. le Maire

En gros, il s'agit de renforcer un peu le contrôle des services de la Mairie centrale sur les marchés à procédure adaptée que peuvent passer les Mairies de secteur afin de mettre fin à un certain nombre de dérives qui ont été constatées pendant le précédent mandat - pas à la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

**Le rapport 14/14/04/DSJ est adopté à l'unanimité
(2 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET)**

Rapport 14/15/04/DF

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - Société Phocéenne d'Habitations - Opération les Jardins de Lodi PLUS - 6^{ème} arrondissement – Construction de 30 logements.

RAPPORT RETIRE

Rapport 14/16/04/DGUP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération des redevances d'occupation du Domaine Public et des taxes sur la publicité - 1^{er} trimestre 2014 - Travaux de réhabilitation du boulevard Rabatau.

Rapporteur : Mme ARAGONES

Il s'agit, à la suite des travaux de réhabilitation du boulevard Rabatau, de proposer l'exonération des redevances d'occupation du domaine public et des taxes locales sur la publicité. Deux conditions à cette exonération sont prévues : être à jour des

redevances pour les années antérieures, ou bénéficier d'un échelonnement de la dette par la Recette des Finances Marseille municipale. Le montant d'exonération s'élève à 2.810,96 €.

Le rapport 14/16/04/DGUP est adopté à l'unanimité

Rapport 14/17/04/DGUP

**DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération des redevances
d'occupation du Domaine Public et des taxes sur la publicité -
Prolongation du tramway rue de Rome année 2014.**

Rapporteur : Mme ARAGONES

Il s'agit du prolongement du tramway de la rue de Rome au cours de l'année 2014. La gêne occasionnée par ces travaux conduit à la proposition d'exonération pour les commerçants concernés sous les mêmes conditions, c'est-à-dire être à jour des redevances, ou bénéficier d'un échelonnement de la dette. Sachant que le montant de cette exonération s'élève à 207.506,19 €.

M. CATANEO.- Je ne reviendrai pas sur l'opportunité de faire un prolongement du tramway à la rue de Rome, on en a déjà parlé maintes et maintes fois. Quoi qu'il en soit, de nombreux habitants ont subi un préjudice lors de ces travaux. Cette exonération, de même que les autres rapports qui concernent le remboursement du préjudice subi, va dans le bon sens que nous soutenons : le commerce de proximité. C'est pourquoi nous soutiendrons ce rapport, et nous voterons favorablement.

M. le Maire.- Il est donc pris bonne note que vous soutenez le commerce de proximité, ce qui n'avait évidemment échappé à personne.

Le rapport 14/17/04/DGUP est adopté à l'unanimité

Et donc tout le monde soutient ici le commerce de proximité, rue de Rome et ailleurs, ce qui est une bonne chose.

Rapport 14/18/04/DGUP

**DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE L'ESPAGE PUBLIC - DIVISION FOIRES ET
KERMESSES - Exonération des redevances d'occupation du
domaine public - Rendez-vous des jardins du 31 mai au 1^{er} juin
2014.**

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

Il s'agit de la 11^{ème} édition des « Rendez-vous des jardins » créés à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication, qui a eu lieu le 31 mai et le 1^{er} juin 2014. La Ville de Marseille qui s'y est associée en organisant la manifestation au Parc Borély, propose l'exonération des redevances du domaine public pour les exposants, considérant le service d'intérêt général offert. Les recettes qui auraient dû être constatées s'élèvent à 248 € pour la totalité de la manifestation.

Le rapport 14/18/04/DGUP est adopté à l'unanimité

(2 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET)

Rapport14/19/04/DRIE

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES
RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES -
Attribution de subventions à 15 associations.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Dans le cadre de ses actions de coopération internationales et humanitaires menées en faveur de ses partenaires étrangers, la Ville de Marseille propose d'attribuer des subventions aux associations. Pour les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements est concernée l'Association Itinéraire International située 1, rue Jules Moulet. Cette association développe une conception des langues comme vecteur de lien social et levier vers l'emploi et la citoyenneté des jeunes, avec une manifestation phare le 26 septembre 2014, consacrée à la mise à l'honneur des langues étrangères à Marseille. Cette journée est l'occasion de montrer l'importance de l'interculturel et des langues dans une ville cosmopolite comme Marseille.

Le rapport 14/19/04/DRIE est adopté à l'unanimité

Rapport 14/20/04/DAE

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des
Commerces de la Butte pour la réalisation de son programme
d'animations 2014 – Approbation d'une convention.**

Rapporteur : Mme ARAGONES

Il s'agit de l'Association des commerçants de la Butte créée en 2008, qui permet de mettre en place des actions d'animation et de promotion dans le quartier. En 2013 les recettes de l'Association qui s'élevaient à 64.846 €, dont 30.000 € de

subvention octroyée par la Ville de Marseille, ont permis la réalisation de cinq animations. Pour cette année 2014, l'association souhaite poursuivre le renforcement de l'attractivité de ce secteur en organisant notamment cinq animations. Le budget prévisionnel de cette année est évalué à 79.100 €, et la participation de la Ville est reconduite à l'identique, soit 30.000 €.

Pour régler la participation financière de la Municipalité, une convention de partenariat précisera les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

M. le Maire.- Il s'agit d'une association très active et très efficace que nous connaissons bien, qui fait un très bon boulot au Cours Julien, qui mériterait peut-être de descendre de la Butte un peu plus bas. C'est ce que nous leur avons demandé lorsque nous les avons rencontrés.

M. CATANEO.- J'essaie de faire du consensus autant que possible, mais là ça ne va pas être possible, je suis désolé. Nous sommes pour le creuset républicain, pour l'assimilation et non pas pour le multiculturalisme. Pour nous en temps de crise les fonds communaux devraient être employés exclusivement pour soulager la souffrance des citoyens marseillais, c'est ce qu'attendent d'ailleurs nos électeurs. Nous voterons donc contre ce rapport.

M. le Maire.- Vous avez le droit d'exprimer non seulement les votes mais également les opinions que vous voulez, Monsieur Catanéo, naturellement. Mais il ne vous a pas échappé qu'il s'agissait d'une subvention à une association de commerçants, qui a donc pour but de développer le dynamisme commercial de la zone du Cours Julien, ce qui permet donc de soulager la misère, comme vous l'avez dit de façon peut-être un peu grandiloquente,

puisque cela permet à la fois de créer de l'emploi et d'attirer le chaland. Par ailleurs, si le Cours Julien est fréquenté de façon très multiculturelle, je pense que la Ville de Marseille ne peut que s'en réjouir, et d'ailleurs le tourisme marseillais ne s'en porte pas plus mal puisque depuis que cette destination « Cours Ju' » figure sur les documents de l'Office du tourisme, il n'a fait que se développer, ce qui permet de mettre fin à un certain nombre de problématiques un peu difficiles que nous connaissions déjà. Ce qui prouve que le dynamisme économique permet à tous de vivre sereinement dans cette ville, quelles que soient nos origines.

Cela étant dit, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport 14/20/04/DAE est adopté à la majorité
(2 votes contre : M. CATANEO, M. MAZET)**

Rapport 14/21/04/DAE

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE
COMMERCE - Partenariat entre la Chambre de Commerce et
d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) et la Ville de Marseille
pour l'organisation d'une braderie des commerçants sur le
centre-ville de Marseille - Approbation d'une convention.**

Rapporteur : Mme ARAGONES

La Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie s'associent pour organiser une braderie des commerçants du centre ville qui se passera sur une journée, à la rentrée, afin de dynamiser ce centre ville. Cette opération concerne le secteur de l'hyper centre, République, Canebière et Belsunce. Des animations seront proposées lors de cette journée, et certaines

rues seront fermées à la circulation afin que les commerçants puissent débiller et exposer leurs marchandises devant leurs boutiques. A ce titre, il est proposé d'exonérer les exposants des redevances d'occupation du domaine public.

Le budget prévisionnel de cette opération est évalué à 85.000 € et sera pris en charge par la Ville de Marseille. La Chambre de Commerce et d'Industrie apportera un soutien logistique. Il est donc proposé d'approuver une convention entre la Ville de Marseille et la CCI précisant les conditions de ce partenariat.

Le rapport 14/21/04/DAE est adopté à l'unanimité

Rapport 14/22/04/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION
FONCIERE - 8^{ème} arrondissement - Le Rouet - 69, boulevard de
Maillane - Cession à la SCCV Marseille Cantini.**

Rapporteur : M. DJIANE

A la suite du transfert de son permis de construire vers la SCCV Marseille Cantini, la SCI le Central Park renonce à son projet d'acquisition d'une parcelle de 30 m² conclu avec la Ville de Marseille, située 69, boulevard de la Maillane. Par ailleurs, la SCCV Marseille Cantini ayant légèrement modifié l'emprise du programme d'habitations demande la cession d'une parcelle d'une superficie de 104 m². Ce rapport propose donc l'annulation de l'accord conclu avec la SCI le Central Park et la cession d'une parcelle de 104 m², moyennant la somme de 68.640 € au vu de l'estimation établie par France Domaine.

M. MENCHON.- Une question, s'il vous plaît. Je peux savoir ce que cette parcelle de 104 m² va changer dans le projet initial, en termes de superficie de plancher, hauteur de construction ?

M. le Maire.- Monsieur le Premier adjoint, soit vous êtes capable de répondre, soit vous annoncez à M. Menchon que vous lui répondrez par mail ou par écrit dans les dix jours qui viennent.

M. DJIANE.- Je ne crois pas que ce soit spécifié dans le rapport, c'est pourquoi je ne peux pas lui répondre.

M. le Maire.- Je ne le pense pas non plus. Ce que je vous propose, Monsieur Djiane, c'est que vous demanderez aux services en vous rapprochant de Mme Caradec ici présente, et vous donnerez une réponse à M. Menchon. On va mettre au vote pour que chacun puisse reprendre son vote à la lumière de ce qui vient d'être dit.

**Le rapport 14/22/04/DDU est adopté à l'unanimité
(6 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET, M. CANICAVE,
M. MENCHON, Mme LEVY MOZZICONACCI, M. JOLLIVET)**

Rapport 14/23/04/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - DIRECTION
GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT
GENERAL - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements - Projet de
reconfiguration du Stade Vélodrome - Déclassement d'une
emprise sise Chevalier Roze parcelle D54, volume 16.**

Rapporteur : M. DJIANE

Dans le cadre du projet de reconfiguration du Stade Vélodrome, la Ville de Marseille a conclu un contrat avec la société AREMA, qui prévoit, outre la reconfiguration du Stade Vélodrome, l'extension du stade Delort et la valorisation d'un programme immobilier d'accompagnement qui comprend un ensemble de bureaux, un centre commercial, deux hôtels, un pôle santé, une résidence étudiante et senior, des logements répartis sur les secteurs Huveaune et Teisseire. Afin de permettre la conclusion des baux par AREMA, certaines emprises doivent être déclassées du domaine privé de la Ville de Marseille.

Il est proposé dans ce rapport de constater la désaffectation et de déclasser une emprise de 336 m² situés sur le site du Chevalier Roze.

M. MENCHON.- Un centre commercial de plus à Marseille, alors que l'on est en train de subventionner des zones commerciales dans le centre ville qui sont complètement étranglées, qui ferment boutique, ce n'est pas très raisonnable. J'appelle sur cette attribution supplémentaire de terrain à voter contre de manière que ce centre commercial, en tout cas qui n'a pas notre adhésion, ne puisse se faire dans les conditions les plus favorables, celles que vous souhaitez en tout cas.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ?

Je précise simplement que ce projet de centre commercial était partie intégrante du projet Stade Vélodrome depuis l'origine, et que chacun par son vote a manifesté soit son approbation soit sa désapprobation, sauf erreur d'ailleurs il n'y avait pas de désapprobation, il n'y avait que de l'approbation et de

l'abstention du moins à l'époque où le rapport a été soumis au Conseil municipal. Je rajoute que ce centre commercial fait l'objet actuellement d'un recours diligenté par une association basée à Marignane qui défend donc le commerce extra-marseillais, qui est actuellement devant le Conseil d'Etat.

Le rapport 14/23/04/DDU est adopté à la majorité - (7 votes contre : M. CATANEO, M. MAZET, M. CANICAVE, M. MENCHON, Mme LEVY MOZZICONACCI, Mme PALLOIX, M. JOLLIVET)

Rapport 14/24/04/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - DIRECTION
GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT
GENERAL - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements - Autorisation de
signature de la charte Eco quartier en vue de la labellisation du
projet de reconfiguration du Stade Vélodrome et abords.**

Rapporteur : Mme GEIER-GHIO

La Ville souhaite affirmer son ambition et son engagement dans une politique d'aménagement durable en adhérant à la Charte Eco quartier en vue de la labellisation du projet de reconfiguration du Stade Vélodrome. Les trois étapes du processus de labellisation sont les suivantes : encourager les collectivités à lancer des opérations d'Eco quartier à travers la signature d'une charte qui formalise des engagements vers la ville durable ; pérenniser la qualité de la démarche dans le cadre des choix des objectifs du projet ; et garantir les résultats via le label national.

Le projet urbain du Stade Vélodrome répond parfaitement aux critères des Eco quartier via sa démarche d'utilisation raisonnée des ressources (dispositifs de récupération des eaux de toiture, économie en énergie par l'utilisation des eaux sortantes de la station d'épuration générant de fortes calories..).

Mme PALLOIX.- Je crois que l'on n'aurait pas pu mieux choisir pour la labellisation Eco quartier parce que, si l'on parle stade vélodrome et abords, on est obligé de parler du quartier aux alentours. Quand on sait que le boulevard Rabatau est le boulevard le plus pollué de Marseille, je crois qu'il va falloir faire quelque chose. Ce n'est pas le tunnel Prado Sud qui fera quelque chose, on le sait.

Il y a quand même autre chose, c'est que depuis des années on demande au Maire de Marseille de faire un PPRI et un PPRI aussi inondation et incendie, et là plus exactement c'est inondation. Car vous n'êtes pas sans savoir que le quartier est en zone inondable, d'ailleurs c'est pour cela que la fameuse association fait un recours, parce que le centre commercial est en sous-sol, s'il y a vraiment des inondations il risque gros.

Je pense que Eco quartier c'est bien, labellisation c'est bien, mais encore faut-il qu'en amont, avec des conditions draconiennes, on ait des actions et que l'on agisse sur ces quartiers. Parce que c'est vrai que tant que l'on n'aura pas les transports collectifs à la hauteur de nos ambitions et surtout des besoins des marseillais et des marseillaises, on va avoir des voitures et les voitures c'est polluant, on va avoir des camions tant que l'on n'aura pas la L2. Heureusement bientôt...

M. le Maire.- Enfin !

Mme PALLOIX.- Je l'ai assez dit quand même, vous ne pouvez pas dire le contraire, là-dessus je suis enfin heureuse de voir que tout le monde est d'accord.

Pour le reste, je trouve que le processus de labellisation, les trois étapes sont très importantes, mais je vous dis : commence-t-on par la labellisation ou par changer le quartier, ou on commence par changer aussi les habitudes, ou on commence par apporter des actions qui fassent en sorte que les marseillais et les marseillaises changent d'habitudes, et non pas qu'ils paient pour pouvoir changer les habitudes, parce que les tunnels c'est bon !

M. le Maire.- Madame Palloix, merci pour ces observations. On ne va pas refaire le débat que l'on a fait tous les deux souvent et que vous aviez fait surtout avec Dominique Tian pendant tout le précédent mandat. Sans rentrer dans le bien-fondé ou pas de ce qui a été fait, je dirai simplement que sous les mandatures Gaudin, comme on a l'habitude de dire, cinq tunnels ont été faits, dont quatre gratuits, et que l'on peut se demander ce que serait la circulation à Marseille si nous n'avions pas fait ces tunnels. Je rajouterai que, quoique l'on puisse penser du bien-fondé ou pas du tunnel Prado Sud, soutenir que le boulevard Rabatau n'est pas plus agréable aujourd'hui qu'il l'était auparavant me paraît quand même quelque peu incongru. Les trottoirs sont élargis, la circulation est plus apaisée, il y a plus de place pour les piétons, et donc il me semble qu'il est quand même plus agréable qu'il n'était auparavant.

Pour compléter, je vous précise que le Président Guy Teissier m'a indiqué, lors de la réunion de programmation que j'ai eue avec lui il y a huit jours, que non seulement nous lancerions dès ce vendredi la concertation sur le Boulevard Urbain Sud, ce que la

précédente majorité de la Communauté urbaine s'était refusé à faire, mais également que les travaux du rond-point du Prado que nous réclamons avec Dominique Tian depuis plusieurs années démarreront au mois de novembre.

Voilà pour ce qui est du quartier sur lequel vous vous inquiétez.

M. CATANEO.- J'ai une petite question qui m'est remontée par des riverains du Stade Vélodrome. Des personnes se sont plaintes à une certaine période de la journée de souffrir de la réverbération de la texture du toit du stade, ils ont une grande partie de la journée le soleil en pleine figure, c'est désagréable. Je ne sais pas s'il y a une possibilité de matifier, d'atténuer cette chose qui devient pour eux un préjudice qu'ils subissent au quotidien.

M. le Maire.- Ce n'est pas venu jusqu'à moi. Je dois vous dire que je trouve la couverture du Stade Vélodrome absolument extraordinaire, ce n'est que mon avis, mais la Présidente de la Fédération des Comités d'Intérêt de Quartier du 8^{ème} arrondissement qui préside le CIQ voisin en réalité et qui est ici présente ne m'a pas fait de remontée à cet égard. Mais ayant entendu votre intervention elle va interroger les riverains pour vérifier s'il y a un problème particulier.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 14/24/04/DDU est adopté à la majorité

(1 abstention : Mme PALLOIX - 2 votes contre :

M. CATANEO, M. MAZET)

Rapport 14/25/04/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION
FONCIERE - 8^{ème} arrondissement - Le Rouet - Rue du Rouet -
Approbation du protocole transactionnel relatif à la
régularisation du paiement d'une prestation relative à la loi
Carrez.**

Rapporteur : M. DJIANE

La Ville a passé un accord-cadre sur procédure adaptée, en application du Code des marchés publics, ayant pour objet la réalisation de diagnostics immobiliers dans les bâtiments composant son patrimoine immobilier. Cet accord-cadre est multi attributaire et donnait lieu à une remise en concurrence des titulaires pour la conclusion de marchés subséquents, lors de la survenue du besoin.

La société ADENA a été attributaire d'un marché subséquent pour la réalisation d'un diagnostic amiante et termites, pour un bien immobilier situé 158 rue du Rouet. Par la suite un diagnostic loi Carrez a été nécessaire et a été demandé en complément à cette société. Cette demande n'ayant pas été formalisée dans le respect des procédures, elle n'a pu être considérée comme un marché, et par voie de conséquence la facture n'a pu être réglée. Ce rapport propose, via un protocole transactionnel, de régler le montant de la facture qui s'élève à 358,80 €.

Le rapport 14/25/04/DDU est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26/04/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION
FONCIERE - Incorporation dans le Domaine Communal des
biens appréhendés par la Ville de Marseille vacants et sans
maître rue Fabre/217, avenue Joseph Vidal 8^{ème}.**

Rapporteur : M. DJIANE

La propriété des immeubles vacants est attribuée aux communes conformément à la loi du 13 août 2004. Cette disposition facilite l'action des équipes municipales en matière de lutte contre l'insalubrité dans la mise en œuvre des opérations d'aménagement. Suite au signalement de plusieurs biens, la Commission Communale des Impôts Directs, réunie le 23 juin 2013, a considéré qu'un de ces biens situé rue Fabre/217, avenue Joseph Vidal dans le 8^{ème} arrondissement, pouvait faire l'objet d'une procédure de bien vacant et sans maître. Un arrêté a donc été pris pour ce bien. Après parution de cet arrêté, durant une période allant de 2013 à janvier 2014 en l'Hôtel de ville et en Mairie d'arrondissements, ainsi qu'une insertion au recueil des actes administratifs, aucun propriétaire ne s'est manifesté.

Ce bien, mentionné dans l'arrêté municipal du 7 novembre 2013, peut être incorporé dans le domaine communal à l'issue du délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Je vous remercie de voter ce rapport.

**Le rapport 14/26/04/DDU est adopté à l'unanimité
(2 abstentions : M. CATENAO, M. MAZET)**

Rapport 04/14/27/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE
AMENAGEMENT ET HABITAT - 8^{ème} arrondissement - ZAC du
Rouet - Approbation de l'avenant n°14 à la convention de
concession d'aménagement n°99/410 pour la prorogation de la
durée de la concession.**

Rapporteur : M. DJIANE

La convention de concession pour la ZAC du Rouet passée entre la Ville de Marseille et Marseille Aménagement, puis aujourd'hui avec la SOLEAM, arrive à son terme en août 2014. Même si aujourd'hui une grande majorité du programme a été réalisée (89.000 m² de logements, 12.000 m² de locaux en pied d'immeuble, création de nouvelles voies de places...), il reste encore des constructions à réaliser : un groupe scolaire qui sera un bâtiment à énergie positive, un programme immobilier de 75 logements rue Louis Rège, 2700 m² de surface de bureaux et 11 m² de surface commerciale au rez-de-chaussée.

Ces deux opérations sont en cours mais ne seront pas terminées à la date de fin de la concession. C'est pourquoi il est demandé de proroger la durée de concession pour deux ans par avenant n°14.

(Mme Caradec quitte la séance à 19 heures 55)

Mme PALLOIX.- Je ne vais pas pouvoir vous parler du groupe scolaire puisque maintenant on a vraiment l'impression que c'est acquis, donc on va suivre ça de près. Par contre, puisque l'on en est à la ZAC et au bilan, il y a quand même une petite chose qui me manque dans la liste que j'avais faite au départ de ce que je

voulais, c'est sur la place paysagère -enfin paysagère pour l'instant c'est à revoir quand même- j'avais demandé -c'est de la délégation de M. Malrait- à avoir une stèle pour essayer de regrouper en gros sur une seule et même stèle toutes les plaques commémorant les personnes qui bien entendu se battant pour la liberté étaient décédées, des gens qui habitent le Rouet. Je l'avais fait à l'époque avec le Président du CIQ, et je sais que c'est dans l'air du temps, mais c'est toujours dans l'air du temps, c'est-à-dire que de commémoration en commémoration on dit aux habitants du Rouet « la prochaine fois on sera sur la place ». On a l'habitude de dire « l'an prochain on sera ailleurs », mais enfin quand même !

Nous ne voudrions pas passer pour des loufoques. Cette stèle on y tient tout particulièrement parce que, je ne sais pas si vous avez vu sur les plaques commémorant les personnes qui sont mortes pour la liberté, ce sont tous des jeunes de 18 à 20 ans et il y en a quelques uns. D'ailleurs les noms de rue le prouvent, que ce soit Roger Renzo, etc. C'était pour vous rappeler, et rappeler à André que l'on tient à avoir cette stèle.

M. le Maire.- Madame Palloix, vous comme moi nous ne manquons aucune de ces commémorations, et j'ai eu un entretien avec le Président du CIQ qui m'a rappelé cette demande que je soutiens. Je souhaite qu'il y ait pour le quartier du Rouet un seul monument aux morts qui regroupera le nom de tous les habitants qui figurent sur les plaques un peu disséminées dans le quartier, afin que nous puissions les honorer lors d'une seule manifestation. J'en ai saisi Mme Ouret ici présente, qui est notamment adjointe chargée plus particulièrement du quartier du Rouet, qui va suivre cela et qui

me fera remonter si elle constate une inertie trop grande dans les services de la Ville de Marseille.

Mme PALLOIX.- C'est vous qui l'avez dit, ce n'est pas moi.

M. le Maire.- Mais c'est moi qui l'ai dit, ça peut arriver ici et ailleurs.

M. MENCHON.- Je remarque que dans les parties problématiques à poursuivre sur les deux ans à venir il y a encore 1100 m² de surfaces commerciales. Ne croyez pas que ce soir je suis absolument braqué contre tous commerces, mais j'ai constaté dans ce secteur que de nombreuses superficies qui étaient réservées au commerce n'ont pas trouvé preneur. J'invite donc Mme Caradec à engager une réflexion sur la part de logements qui pourrait être augmentée dans ce secteur. En tout cas ces zones commerciales, 1100 m², pourraient trouver d'autres affectations, ce serait peut-être un peu plus cohérent.

M. le Maire.- C'est le plan de départ. Il doit rester très peu à bâtir, à mon avis un seul immeuble et peut-être deux, mais j'ai en tête un seul qui est la fameuse dent creuse telle qu'on l'appelle, où il est prévu effectivement dans le programme d'origine du commerce en pied d'immeuble. Si effectivement ce n'est pas opportun rien n'interdit de changer, on n'est pas fixé là-dessus.

Que ceux qui sont d'avis d'approuver le rapport veuillent bien le manifester en levant la main.

**Le rapport 14/27/04/DDU est adopté à l'unanimité
(5 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON,
Mme LEVY MOZZICONACCI, M. CANICAVE)**

Rapport 14/28/04/DDU

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Lancement d'une consultation pour l'élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Rapporteur : Mme BONVIN

Tout d'abord, Monsieur le Maire, je voulais vous remercier d'avoir associé le décès de mon papa à la minute de silence en l'honneur de Mme Marion, cela m'a beaucoup touchée.

Ce rapport concerne le lancement d'une consultation pour l'élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, c'est ce que l'on appelle les AVAP. La loi Grenelle du 12 juillet 2010 a créé ce dispositif des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine en remplacement de ce que l'on appelait auparavant les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Ce nouveau dispositif a pour ambition de développer une nouvelle approche de la gestion qualitative des territoires en intégrant à l'approche patrimoniale et urbaine les objectifs du développement durable. Il faut savoir que l'AVAP en fait est une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme, elle est donc une compétence de la Communauté urbaine. Toutefois, dans la logique des accords de gouvernance concernant le PLU, la Ville et la CUM ont proposé la complémentarité entre conduite de procédure par la CUM et conduite du projet et des études par la Ville de Marseille.

L'objectif essentiel en fait est de proposer un nouveau dispositif patrimoine qui soit cohérent avec un projet global de centre ville.

La Ville a accepté de prendre en charge l'élaboration complète du projet de plan de gestion patrimonial en incluant le montant des études afférentes à cette transformation. Du coup elle souhaite lancer une consultation ayant pour objet l'élaboration de l'AVAP pour Marseille, c'est ce qu'elle demande à la Communauté urbaine par l'intermédiaire de ce rapport.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame Bonvin, d'être là ce soir.

Le rapport 14/28/04/DDU est adopté à l'unanimité

Rapport 14/29/04/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE LA
PLANIFICATION URBAINE - Demande à la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête
publique sur la modification d'ordre général du Plan Local
d'Urbanisme de Marseille.**

Rapporteur : M. DJIANE

Suite à sa révision approuvée par délibération du Conseil communautaire le 28 juin 2013, le Plan Local d'Urbanisme fait encore l'objet de réflexions pour l'adapter aux objectifs de développement de Marseille « Charte Qualité Marseille », et permettre la réalisation de projets dans le cadre de la politique de l'habitat et du développement économique. Il convient donc de

demander à la Communauté urbaine MPM de prescrire une enquête publique afin d'engager une procédure de modification visant à :

- * l'actualisation des dispositions réglementaires

- * l'ajustement d'emplacements réservés, d'alignements, de servitudes de pré réservations (conséquences de la loi ALUR en particulier)

- * et l'adaptation intégrant des évolutions en matière de zonage et de règlement en vue de la réalisation d'infrastructures, d'équipements, d'opération d'aménagement et de projets validés.

Mme PALLOIX.- C'est toujours pareil, peut-être qu'il y a des annexes mais je n'ai que deux feuilles, ce n'est pas tellement explicite. On voit à peu près, on se doute, mais il y a beaucoup d'interrogations. Quand on demande de prescrire une enquête publique sur le PLU à la Communauté urbaine, j'ai pour habitude de m'abstenir mais ne pas voter contre, parce que ce n'est que l'enquête publique, et que donc au contraire c'est utile et nécessaire à partir du moment où la population s'inscrit dans cette enquête publique et propose. Parce que c'est trop facile après de critiquer et de dire « Ah mais, on ne savait pas ! ». Alors que quand il y a une enquête publique, moi je fais la publicité auprès des associations et auprès de nos habitants, de nos riverains, de pouvoir justement aller voir les dossiers et dire ce qu'ils en pensent.

Là je suis un peu gênée parce que je ne vois pas exactement, c'est vraiment sur Marseille, c'est tout Marseille. On considère que « l'actualisation des dispositions réglementaires, l'ajustement d'emplacements réservés, l'adaptation intégrant des évolutions en matière de zonage », c'est ça qui me gêne, par rapport au zonage, est-ce qu'il va y avoir des modifications, est-ce qu'on va

élargir des zonages ? J'ai un peu des doutes là-dessus, et donc j'attends impatiemment de voir sortir l'enquête publique.

Abstention pour moi.

M. le Maire.- Peut-être que Claude Vallette pourrait compléter mon propos parce que c'est un spécialiste. Je dirai simplement que ce que je crois en comprendre, c'est qu'il faut que le PLU soit un chantier permanent de manière à pouvoir répondre aux interrogations de milliers de propriétaires dans tous les coins de la ville, favorablement ou défavorablement d'ailleurs, et pour cela il faut effectivement que la Ville concernée, en l'occurrence la Ville de Marseille demande à la Communauté urbaine de rouvrir ce dossier. Je suppose que c'est de cela dont il s'agit, mais si vous voulez compléter mon propos, Monsieur Vallette ?

M. VALLETTE.- Dans la mesure où l'on ne touche pas ce que l'on appelle l'intérêt général, que l'on ne touche pas le PLU dans son fond, il faut absolument l'adapter, c'est la règle aujourd'hui dans les textes, dans la loi c'est comme ça qu'il faut faire. Je peux vous dire que ces différentes modifications ont été en réalité déjà programmées pratiquement au moment où l'on votait le PLU, parce qu'au dernier moment il fallait répondre à des demandes, que ce soit pour des organismes publics comme Euroméditerranée, pour un certain nombre de points qui évoluent, et on savait qu'il fallait déjà faire cette modification qui a été demandée tout de suite. Par contre ça va à l'enquête publique, il est important que tout le monde y aille, vous avez parfaitement raison, à partir de ce moment-là que l'on puisse dire oui ou non à ces modifications qui, je rappelle, restent des modifications de détail.

M. MENCHON.- Une enquête publique pour nous c'est très bien, on espère simplement que cette fois-ci les associations et les collectifs qui étaient contre le PLU qui a été adopté récemment pourront être entendus.

M. le Maire.- Une enquête publique ça ne veut pas dire que les associations qui viennent manifester tel ou tel desiderata sont obligatoirement entendues, au final c'est le politique qui décide.

Qui est d'avis d'adopter ce rapport ?

**Le rapport 14/29/04/DDU est adopté à l'unanimité
(1 abstention : Mme PALLOIX)**

Rapport 14/30/04/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION
FONCIERE - 8^{ème} arrondissement - Boulevard Michelet -
Constitution de quatre servitudes de passage à titre onéreux au
profit de la SNC Marseille Michelet.**

Rapporteur : M. DJIANE

La SNC Marseille Michelet projette de réaliser une opération de construction d'un ensemble immobilier au 134, boulevard Michelet, ce qui correspond à la Concession Renault. Trois servitudes de passage de réseaux en tréfonds et une servitude de passage voirie appartenant à la commune sont nécessaires pour la réalisation de cette opération immobilière. Ces servitudes sont consenties par la Ville moyennant un prix de 255.750 € au vu de l'avis de France Domaine.

Il est proposé d'adopter une convention de servitude de passage de réseaux en tréfonds et de voirie au profit de la SNC Marseille Michelet.

Mme LEVY MOZZICONACCI.- Je découvre donc ce rapport qui concerne l'avenir, ou le devenir de ce que l'on appelle régulièrement Renault Michelet pour nous qui habitons dans le secteur. Il est quand même très difficile de pouvoir voter pour cette délibération sans savoir l'avenir réel en termes de projet immobilier, et d'ailleurs les riverains sont très inquiets également puisque rien n'a été annoncé, concernant cette parcelle. C'est donc une demande que je fais aujourd'hui de savoir quel est le projet qui est prévu sur cette parcelle, et j'invite peut-être la Mairie de secteur à pouvoir rapidement répondre aux interrogations qui sont les nôtres dans notre groupe, Un nouveau Cap, et également qui correspondent bien sûr à l'inquiétude que l'on partage de l'ensemble des habitants de la Ville et particulièrement des riverains de ce quartier. Je vous remercie.

M. le Maire.- Simplement quelques précisions. D'abord, on ne vote pas évidemment un projet immobilier, pas plus aujourd'hui que demain, puisque le propriétaire ou celui à qui il cèdera le terrain déposera une demande de permis de construire, ce qui sauf erreur n'est pas le cas ou n'était pas le cas en tout cas jusqu'à ces derniers jours, date de ma dernière vérification. Ensuite les services de l'urbanisme de la Ville de Marseille, conformément aux règles applicables du PLU, étudieront ce permis de construire et l'accorderont ou pas en fonction de la réglementation applicable, étant précisé que Mme Caradec pourrait vous dire si elle était là qu'elle a souhaité que la Ville recrute un architecte conseil c'est-à-

dire, je vais le dire avec mes mots, M. Jollivet me pardonnera, je ne suis pas trop technicien, mais quelqu'un qui, au-delà du respect formel des règles d'urbanisme, puisse un peu conseiller et diriger et apprécier sur le plan esthétique aussi. La Ville de Marseille a donc procédé à ce recrutement.

Ensuite, ni aujourd'hui ni demain nous n'aurons à accepter ou à refuser un projet immobilier, soit il est conforme soit il ne l'est pas, et s'il est conforme il se fait. Simplement ce que nous ferons, comme nous l'avons toujours fait dans cette Mairie déjà à l'époque de Dominique Tian pour des projets importants, c'est que bien entendu nous faciliterons la concertation et la présentation du projet par l'opérateur qui le mènera lorsque nous aurons le dépôt du permis de construire, et ensuite au fur et à mesure de la présentation du projet, de son lancement et des travaux qui seront réalisés.

Je précise que jusqu'à aujourd'hui je n'ai pour ma part pas été saisi par les seuls relais officiels si je puis dire que je connaisse, que sont les Comités d'Intérêt de Quartier, d'une véritable inquiétude sur ce projet. Mais si cela vient naturellement nous y répondrons.

Mme PALLOIX.- Simplement, Monsieur le Maire, une question par rapport à ce que vous venez de dire qui me vient d'un coup, j'attendais que vous parliez de construction pour la poser. Quand on a une autorisation de faire un projet sur un terrain et qu'après avoir fait le projet tel que l'autorisation le permettait on empiète sur tous les droits et on continue sur le même terrain à construire, comment ça s'appelle ? C'est hors-la-loi, normalement.

M. le Maire.- J'avoue à avoir un peu de mal à comprendre la question, mais développez, vous devez avoir une idée derrière la tête.

Mme PALLOIX.- Bien sûr, et je pense que vous avez compris aussi. J'en viens à cette fameuse construction où tout le monde est en émoi et même très en colère, qui se passe en ce moment sur le belvédère en face de l'Escalette, où au départ il y avait une espèce d'autorisation pour réhabiliter, et j'ai la preuve puisque j'ai un PV où M. Dominique Tian me répond en me disant « oui, effectivement, c'est un restaurant qui va se faire », et où aujourd'hui ce n'est plus un restaurant, soyons clairs maintenant, avec ce qu'ils ont fait, et ils continuent ! Et alors, on fait des terrasses en béton, on réaménage tout le littoral puisque c'est sur le littoral, en fait sans foi ni loi on fait tout ça, et ce n'est plus du tout la première autorisation qui n'était qu'une autorisation, qui n'était pas un permis, je le précise aussi.

C'est cette question qui me tараude, parce que bien entendu on m'en parle sans arrêt.

M. le Maire.- A moi aussi.

Mme PALLOIX.- C'est très bien. Seulement il faut quand même apporter une réponse, et une réponse qui vaut le coup, de dire que ces personnes-là de toute façon s'assoient complètement sur les lois, vous le savez, et font tout ce qu'ils veulent.

Je pense que l'on a intérêt à montrer que quelque part nous sommes représentants des droits mais aussi des devoirs de chacun des citoyens.

M. MENCHON.- Les servitudes que nous allons passer au vote maintenant permettent tout de même, s'il existe un avant-projet sommaire -et je pense qu'il en existe un- un projet de plus grande ampleur que si elles n'existaient pas. Là nous donnons donc l'autorisation de faire un projet de tour par exemple, ou pas.

M. le Maire.- Il est pris note de votre observation. Je sou mets ce rapport au vote, et après je ré ponds à Mme Palloix.

**Le rapport 14/30/04/DDU est adopté à la majorité
(5 Votes contre : M. MENCHON, M. CANICAVE, Mme PALLOIX,
Mme LEVY MOZZICONACCI, M. JOLLIVET)**

Madame Palloix, je vous ré ponds sur cette affaire de l'Escalette. Je ne risque pas de me tromper parce que depuis le premier jour j'ai dit la même chose à tout le monde, à l'opérateur qui souhaite faire ce que vous appelez la boîte de nuit, au CIQ quitte à me faire huer, mais j'ai supporté, et à la presse à chaque fois qu'elle m'a interrogé, encore cet après-midi. On ne peut pas se plaindre constamment, et moi je premier j'ai signé des documents en ce sens, que Marseille est un désert nocturne, et à la première demande d'exploitation d'un établissement de nuit la refuser par principe avant même d'y réfléchir, en particulier quand il s'agit d'une zone qui n'est pas d'une densité de population particulièrement élevée comme si l'on se trouvait en plein centre ville.

Pour autant, je suis absolument contre l'ouverture d'une discothèque sur le littoral sud. En revanche, je ne m'opposerai pas par principe à l'ouverture d'un bar musical, puisque c'est ainsi que ça été qualifié, qui serait ouvert trois ou quatre jours par semaine de 19h à 2h du matin uniquement du mois de juin au mois d'août.

Je rajoute que la demande d'autorisation, parce que tout le monde m'interroge comme si j'étais le *deus ex machina*, je ne suis pas concerné, je n'ai pas d'autorisation à donner, je donne simplement mon avis, et la Ville elle-même n'a qu'une autorisation à donner pour accepter ou pour refuser. C'est la demande d'autorisation de musique amplifiée. Parce que pour tout le reste, elle n'a pas grand-chose à dire ou à faire en termes d'activité. Bien entendu, elle doit vérifier si dès lors qu'elle a été alertée ça a été fait, si les travaux réalisés sont ou non conformes à la réglementation de l'urbanisme applicable, mais s'ils ne sont pas conformes ce n'est pas ce qui va empêcher d'ouvrir l'activité, ça va entraîner un PV, la transmission au procureur de la république qui poursuivra ou qui ne poursuivra pas, qui fera détruire ou qui ne fera pas détruire, et on a vu ailleurs dans cette ville, alors que la municipalité avait fait toutes les démarches nécessaires, que des bâtiments construits en toute illégalité n'ont jamais été détruits parce que la justice ne l'a jamais ordonné, ou parce que la justice l'ayant ordonné l'exécution n'en a jamais été poursuivie.

C'est pour cela que je me méfie, Madame Palloix, du *on dit, c'est eux, c'est ceci et c'est cela*. Qu'a-t-on le pouvoir de faire et que n'a-t-on pas le pouvoir de faire. Le pouvoir de la municipalité c'est juste celui de l'autorisation de musique amplifiée, rien d'autre, outre naturellement la vérification de l'urbanisme qui entraîne PV mais qui n'empêche pas l'ouverture de telle ou telle activité. C'est donc simplement sur cette autorisation de musique amplifiée que je peux peser, officieusement d'ailleurs puisque je n'ai pas officiellement de droit de veto. Et donc pour ce qui est de cette demande d'autorisation de musique amplifiée dont je n'ai été informé

qu'il y a à peine trois semaines ou un mois, j'ai tenu le raisonnement que je viens de faire.

J'ai rajouté que pour ce qui me concerne, et bien qu'ayant plutôt donné un avis favorable à un bar musical, je pense qu'il ne faut donner cette autorisation de musique amplifiée qu'après avoir vérifié que l'ensemble de la réglementation applicable en matière d'urbanisme, d'hygiène et de bruit, et de réglementation du parc des Calanques, est respecté, et que si ce n'est pas le cas, bien qu'il n'y ait pas de lien direct entre l'un et l'autre, il faut pour ce motif-là refuser l'autorisation de musique amplifiée. Ce sont ces vérifications qui sont actuellement en cours.

Mais c'est vrai que je me méfie un peu des « on-dit » dans un sens ou dans un autre, parce que l'année dernière, avant même d'être élu maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, je suis allé au CIQ de l'Escalette, et alors que personne ne parlait de la boîte de nuit, du bar musical ni de rien du tout, on m'a dit *Mais Monsieur le Maire, il y a ce fameux dossier du blockhaus, ils ont fait sur la falaise absolument n'importe quoi, des travaux sans autorisation, etc.*, et vraiment avec une virulence ! Je me suis donc renseigné. Cela étant, on ne me l'a pas écrit, mais on m'a dit oralement que ces travaux sur la falaise non seulement étaient parfaitement réguliers, mais qu'en plus ils avaient été demandés par l'Etat qui en est responsable au titre du domaine public maritime, vrai ou pas je n'en sais rien, mais tant que je n'aurai pas de vérification je ne pourrai pas prendre position.

En tout cas pour ce qui est de ce dossier du bar musical, voilà quelle est ma position, je l'ai exposée très clairement dans la presse, je la reprends et je l'assumerai publiquement.

Mme PALLOIX.- Dans la problématique, vous êtes en train de dire « on a l'autorisation de construire », mais vous avez vu où l'on est ? On est sur le domaine public maritime déjà, on est sur Natura 2000, on est dans le parc national, vous voulez encore des raisons de ne pas faire construire, là ?

Monsieur le Maire.- Sincèrement, je n'ai pas dit ça du tout.

Mme PALLOIX.- On parle de construction, parce qu'il y a eu l'autorisation, et puis après il y a des constructions, j'ai des photos au départ : construction, et maintenant j'ai des photos aussi, on s'est étalé, on en a fait encore plus. Au début c'était sur 500 m², aujourd'hui on est sur 1000 m² !

M. le Maire.- Je vous ai répondu, Madame Palloix.

Mme PALLOIX.- Je vous réponds aussi, pour casser les cabanons on parle du domaine public maritime, d'accord ?

M. le Maire.- Eh bien, dites à l'Etat d'intervenir, s'il s'agit du domaine public maritime *stricto sensu*.

Mme PALLOIX.- Je l'ai fait, mais peut-être que vous aussi vous devriez le faire, vous êtes quand même le Maire de Secteur, vous avez plus de poids que moi.

M. le Maire.- Je ne suis pas sûr que la Ville de Marseille ait actuellement beaucoup de poids sur l'Etat, compte tenu de la façon dont on nous traite malgré les promesses que l'on nous avait faites il y a quelques mois.

Mme PALLOIX.- Mais vous vous rendez compte que je pourrais le dire sans arrêt, cela ? Enfin, franchement !

Monsieur le Maire.- Vous avez quand même fait partie de la majorité.

Mme PALLOIX.- Quelle majorité, à la Communauté urbaine encore ? On compte les vice-présidents ?

M. le Maire.- La fois précédente. Maintenant c'est fini, on a gagné, on a tout pris.

Mme PALLOIX.- Je vous parle de la fois dernière, comptez les vice-présidents, vous allez voir.

M. le Maire.- En tout cas voilà quelle est ma position, et je la maintiens.

Mme PALLOIX.- Je vous le dis franchement, pour une autorisation comme ça, il fallait le faire, on l'a fait, d'accord, mais là, il y aurait matière à rectifier le tir. Parce que vous dites beaucoup de choses mais prend-on en compte aussi le problème récurrent que vous rencontrez -vous l'avez dit vous-même- dans toutes les assemblées générales sur le littoral Sud, quand on vous parle de la circulation, etc., et là on rajoute des problèmes aux problèmes, et si l'on rajoute le Mont Rose ça va faire encore des problèmes aux problèmes.

Avant de faire des choses comme ça, il me semble qu'il faut vraiment réaliser un peu ce que l'on va faire et surtout demander aux riverains, parce que quand bien même on n'est pas dans le Larzac, il y a des riverains.

M. le Maire.- Nous sommes d'accord, et je vais clôturer le débat puisqu'il n'y a pas de vote à prendre, chacun peut s'exprimer comme il l'entend naturellement. Mais si l'on demande aux riverains n'importe où l'autorisation de faire un bar musical, qui

plus est quand on leur dit que ce n'est pas un bar musical mais qu'on le leur présente comme une boîte de nuit, ils ne diront jamais oui, de même que quand on leur demande de faire un centre de réinsertion pour mineurs ils ne disent jamais oui non plus, et pourtant il faut et des bars musicaux, et des centres de réinsertion pour mineurs. (*Applaudissements*)

Rapport 14/31/04/DEEU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de
façades dans le cadre de l'opération Grand Centre Ville
(OGCV) - Attribution de subventions aux propriétaires privés
dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées
sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre Ville.**

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Le Conseil municipal a approuvé le principe de mise en place d'un dispositif d'octroi de subventions aux propriétaires d'immeubles situés sur les 15 axes prioritaires de l'Opération Grand Centre Ville, et l'affectation également d'une autorisation de programme de 2,8 M€ correspondant à une première enveloppe. Des délibérations successives ont encadré ce dispositif, puis modifié son contenu, notamment l'ajout d'un 16^{ème} axe prioritaire : le Cours Pierre Puget dans le 6^{ème} arrondissement. Dans ce contexte, et dans le cadre des campagnes d'injonction de ravalement des façades portant sur plusieurs axes, 63.617,46 € de subventions sont versés aux propriétaires privés de 14 immeubles selon la répartition suivante :

Sur l'axe de la Canebière : 4.350 €

Sur l'axe Athènes-Dugommier-Garibaldi : 4.818,14 €

Sur l'axe Jean Jaurès : 22.008,32 €

Sur l'axe National : 32.441 €.

M. le Maire.- Nous sommes concernés uniquement par le Cours Pierre Puget. J'avais demandé en tant que Président de la SOLEAM, jusqu'à demain puisque demain nous élirons un nouveau Président et je souhaitais me défaire de cette charge-là, mais j'avais demandé que le Cours Pierre Puget soit inclus dans les axes prioritaires de manière qu'on se souvienne que le centre ville c'est aussi le 6^{ème} arrondissement.

S'il n'y a pas de demande d'intervention je soumetts ce rapport au vote. Je note que Mme Palloix vote pour.

**Le rapport 14/31/04/DEEU est adopté à l'unanimité
(4 abstentions : M. MENCHON, M. CANICAVE,
Mme LEVY MOZZICONACCI, M. JOLLIVET)**

Rapport 14/32/04/DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE - Subventions aux équipements sociaux et aux
associations partenaires - 2^{ème} répartition 2014 - Budget 2014.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

La convention-cadre des Centres Sociaux prévoit le montant total de subventions qui sera attribué aux centres sociaux au titre des dépenses d'animation globale, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires. La subvention de fonctionnement de la Ville de Marseille est ainsi fixée à 28,80 % du plafond CNAF (Caisse Nationale d'Assurance Familiale) pour les

Centres Sociaux situés dans le périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à 25,05 % pour les autres, et à 10,65 % pour les antennes. Le montant total de la dépense s'élève à 720.059,56 €.

Des avenants sont annexés afin de modifier les conventions concernées par une modification du montant de la subvention versée par la Ville. Pour la Mairie du 4^{ème} secteur, les versements des subventions autorisées sont les suivants :

- * Centre Social Mer et Colline : 14.002,62 €
- * Centre Socio-Culturel Roy d'Espagne : 19.002,62 €
- * Centre Socio-Culturel Saint-Giniezi Milan : 17.398,16 €.

**Le rapport 14/32/04/DASS est adopté à l'unanimité
(2 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET)**

Rapport 14/33/04/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Versement aux gestionnaires des Maisons pour Tous de la participation financière de la Ville - Budget 2014.

Rapporteur : Mme MARTINOD

Les Maisons pour Tous sont gérées par des associations dans le cadre d'une Délégation de service public conclue avec la Ville de Marseille. La participation financière de la Ville est révisée chaque année au 1^{er} janvier. Un acompte sur la participation a été versé. Il s'agit dès lors d'autoriser à verser le solde, en tenant compte de la révision annuelle.

Pour la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements sont concernées les Maisons pour Tous Bonneveine et Julien gérées par

l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil en Provence :
Maison pour Tous Bonneveine 33.801,60 € ; Maison pour Tous
Julien 66.345,70 €. Montant de la dépense : 100.147,30 €.

**Le rapport 14/33/04/DASS est adopté à l'unanimité
(2 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET)**

Rapport 14/34/04/DVSCJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES
CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE VIE SCOLAIRE -
Restauration scolaire - Participation des convives au prix des
repas servis dans les restaurants scolaires des collèges en
gestion municipale.**

Rapporteur : Mme CAULE

Par convention de nationalisation conclue entre la Ville de Marseille et le Recteur d'Aix-Marseille, la Ville de Marseille assure l'approvisionnement des repas et procède à l'encaissement de la participation financière des convives des collèges publics sans service de restauration propre. C'est le cas de l'établissement Clair Soleil : les usagers de ce collège prennent leurs repas dans les établissements publics du premier degré gérés par la Ville de Marseille. Le prix de la restauration scolaire étant fixé par la Collectivité territoriale qui en a la charge (décret n°2006-753 du 29 juin 2006), la Ville de Marseille, seule compétente pour décider du montant de la participation des convives au prix du repas, décide une variation de 0,7 % pour l'année scolaire 2014/2015, cette variation tenant compte de l'évolution des prix des charges du personnel constatée (144,42 € par trimestre pour les 6^{ème} et 5^{ème}, et 160,70 € par trimestre pour les 4^{ème} et 3^{ème}).

Le prix du repas servi aux agents de services et personnels assimilés est aligné sur le tarif proposé pour les enseignants des écoles maternelles et élémentaires (6,77 €).

M. CANICAVE.- Pour ne pas abîmer votre soirée, je crois qu'on est tous un peu pressés, c'est exact, une remarque : pourquoi ce rapport dans ce Conseil d'arrondissements pour le collège Clair Soleil, est-ce qu'il y a une obligation alors que c'est du 14^{ème} arrondissement et que ce n'est que ce collège qui est concerné, je n'ai pas compris pourquoi il était arrivé ici.

M. le Maire.- Ma réponse est sous toutes réserves, je dois dire que je me suis moi-même interrogé sur ce rapport, et il ne faut pas prendre pour argent comptant ce que je vais vous dire. Je pense que lorsque l'on fixe un tarif, y compris si actuellement il s'applique à un établissement et qu'il n'y en a pas dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, il doit être voté dans tous les secteurs pour le cas où il devrait venir à s'appliquer dans un établissement du secteur. Je pense que c'est la raison pour laquelle on nous le soumet ici.

Mme PALLOIX.- Je me suis posé la même question, et c'est ce que l'on m'a répondu. Mais en même temps on m'a fait une remarque, les enfants qui sont dans ces classes-là ont été en maternelle et en primaire, et la plupart ont bénéficié des repas scolaires à payer à la journée. Et là, ce n'est pas moi qui le dis, c'est une directrice d'école qui me l'a dit, le fait de le payer trimestriellement ça peut ennuyer les parents, ceux qui sont les plus démunis bien entendu, et surtout par rapport au fait si les enfants ne vont pas à l'école régulièrement d'avoir des manques à gagner terribles. C'est une directrice d'école élémentaire, elle ne comprenait

pas pourquoi on ne continuait pas à faire les tarifs de la même façon que ce qui se fait dans les écoles élémentaires, puisque de toute façon ça marche dans ces écoles-là, on ne voit pas pourquoi ça ne marcherait pas dans les collèges.

M. le Maire.- Madame Palloix, votre remarque est de bon sens. Je pense néanmoins que le fait que l'on indique une participation trimestrielle c'est un calcul au trimestre du tarif, cela ne signifie pas forcément que le paiement sera au trimestre. C'est ce que je pense. En tout cas je suis sûr que si la question est posée au Maire de Marseille au Conseil municipal il donnera les instructions pour que l'on aille dans ce sens-là, et que ça ne constitue pas une charge trop lourde en matière de trésorerie pour les familles concernées.

**Le rapport 14/34/04/DVSCJ est adopté à l'unanimité
(7 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON,
M. CANICAVE, Mme PALLOIX, M. JOLLIVET,
Mme LEVY MOZZICONACCI)**

Rapport 14/35/04/DVSCJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES
CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES CRECHES -
Modification du règlement de fonctionnement des
établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.**

Rapporteur : Mme CAULE

Ce rapport propose de modifier le règlement en vigueur sur deux points :

* La procédure de demande de place en crèche. Sur sollicitation du service des crèches les parents devront procéder périodiquement à une confirmation de leur demande sur le site www.marseille.fr ou auprès de la crèche de leur choix.

* La définition des seuils « planchers » et « plafond » des ressources retenues pour le calcul de la prestation des familles en référence aux prestations fixées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, sans toutefois mentionner de montant.

**Le rapport 14/35/04/DVSCJ est adopté à l'unanimité
(7 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON,
M. CANICAVE, M. JOLLIVET, Mme PALLOIX,
Mme LEVY MOZZICONACCI)**

Rapport 14/36/04/DEEU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - DELEGATION GENERALE
EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE
L'ACTION CULTURELLE - Fonds Communal d'Art
Contemporain - Acceptation du don d'une sculpture intitulée
Ophélie, la fée du lac, par l'association Rives et Cultures à la
Ville de Marseille - Approbation de la convention relative au don
de cette œuvre - Inscription à l'inventaire de la Ville de
Marseille - Fonds Communal d'Art Contemporain.**

Rapporteur : M. DETAILLE

M. le Maire.- Il faut féliciter M. Detaille pour la réussite parfaite des deux premières soirées du festival de musique à Bagatelle, qu'il est légitime de féliciter parce que véritablement,

réussir deux soirées comme ça, avec autant de monde, à la perfection, sans le moindre grain de sable, alors que l'on travaille avec une toute petite équipe et des bouts de chandelle, c'est remarquable, ça fait plaisir aux gens, tout le monde est content. Nous espérons que les deux soirées de demain et de vendredi qui seront plus jazzy –M. Detaille fera danser ces dames d'ailleurs, je vous l'annonce, il faudra prendre son tour- seront aussi réussies, et que le temps continuera à être avec nous. (*Applaudissements*)

M. DETAILLE.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Mais je remercie aussi toute l'équipe, c'est le travail d'une belle équipe.

Il s'agit de l'acceptation du don d'une sculpture intitulée Ophélie, la fée du lac, par l'Association Rives et Cultures à la Ville de Marseille, et l'approbation de la convention relative au don de cette oeuvre qui serait donc inscrite à l'inventaire de la Ville de Marseille au Fonds Communal d'Art Contemporain.

Il est proposé d'accepter le don de cette sculpture fait à la Ville de Marseille par l'Association Rives et Cultures. Cette sculpture intitulée Ophélie, la fée du lac, a été réalisée par Lucy et Jorge Orta, elle représente une figure contemporaine symbolisant le fleuve - il y en a eu d'ailleurs plusieurs tout le long de l'Huveaune en 2013. Elle est constituée en fonte d'aluminium peinte, ainsi que d'un cartel d'information positionné à proximité du lieu d'exposition pour renseigner le public sur l'oeuvre. Elle a été inaugurée en mai 2013 sur le lac même.

Son installation dans l'enceinte du parc Borély arrive à son terme le 30 juin 2014. Cette oeuvre sera inscrite au Fonds Communal d'Art Contemporain de la Ville de Marseille,

conformément à la convention annexée au rapport qui vous est proposé.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce rapport.

Le rapport 14/36/04/DEEU est adopté à l'unanimité

Rapport 14/37/04/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des familles - 1^{ère} répartition 2014.

Rapporteur : Mme OURET

Il est décidé d'attribuer une subvention à l'Association pour l'Education, la Protection, l'Insertion Sociale, pour son action de médiation familiale. Le montant de la subvention est de 2.500 €.

Je vous remercie.

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, je souhaiterais que soit marqué au procès verbal que je ne participerai pas au vote, présidant cette association.

M. le Maire.- Très bien, il en est pris bonne note.

Le rapport 14/37/04/DASS est adopté à l'unanimité

(M. CANICAVE ne prend pas part au vote)

Rapport 14/38/04/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des Seniors - 1^{ère} répartition.

Rapporteur : Mme COHEN

Il s'agit du vote d'une subvention que nous allons attribuer à une association qui oeuvre en faveur des seniors. J'étais d'ailleurs en début d'après-midi chez cette association qui présentait un événement pour les seniors, où j'ai représenté M. Moraine et M. Gaudin, j'ai eu un très bon accueil.

Le montant de la subvention est de 2.800 €. Je vous demande d'approuver ce rapport. Merci.

Le rapport 14/38/04/DASS est adopté à l'unanimité

Rapport 14/39/04/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 1^{ère} répartition 2014.

Rapporteur : M. FARHI

Je présente ce rapport en présence de l'Adjoint délégué à l'intégration et à la lutte contre l'exclusion, M. Xavier Méry ici présent.

La Ville de Marseille soutient le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, en allouant à certaines associations une subvention destinée à les aider dans toutes leurs actions. 17 associations sont concernées, je vous citerai rapidement l'Accueil de jour Marceau et Consolat, l'Equipe Saint Vincent Marseille Ville au titre des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, mais aussi SOS Amitié Marseille Provence, et plus particulièrement une convention qui est nouvelle cette année, qui est annexée d'ailleurs à ce rapport, et qui a été conclue entre l'Association

Maison de la Jeune Fille, le Centre Jane Pannier, et la Ville de Marseille. Bien sûr, ne pas oublier non plus la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône, et les Restaurants du Cœur-Relais du Cœur des Bouches-du-Rhône.

Le montant total des subventions s'élève à 292.157 €. Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le Maire.- Je crois, Monsieur l'Adjoint, que vous avez été trompé par l'orthographe de la fiche, ce n'est pas « Jane » comme la copine de Tarzan, c'est Jane Pannier qui est le nom de l'association, mais vous êtes tout excusé, c'est la fiche qui était mal rédigée.

**Le rapport 14/39/04/DASS est adopté à l'unanimité
(3 abstentions : Mme LEVY MOZZICONACCI, M. MENCHON,
M. CANICAVE)**

Rapport 14/40/04/DSNP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°14/80048 passée avec l'Association Cercle Sportif Marseille Tennis.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Cet avenant concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle et non renouvelable d'un montant de 50.000 € à l'Association Cercle Sportif Marseille Tennis, pour l'encourager dans ses bons résultats, sachant qu'ils ont un joueur en élite et senior national A, un en national B, ils ont 1.500 licenciés, pour l'historique c'est un club qui existe depuis 1984, qui a vu passer Jean-François

Caujolle et Guy Forget. Cette subvention est destinée à encourager ce club dans ses événements, son implication auprès de la jeunesse et les efforts qu'ils ont consentis depuis leur déplacement du Chevalier Roze, ils ont été placés sous DSP.

Sachant aussi qu'en 2017 Marseille candidate pour avoir le titre « Capitale Européenne du Sport », si la Ville et l'Adjoint au Sport s'intéressent de près à l'activité d'un club de notre secteur et sont prêts à engager une aide particulière, profitons-en. C'est pour cela que je vous invite à voter ce rapport.

M. CANICAVE.- Une petite remarque concernant ce rapport. C'est une association qui reçoit systématiquement de la Ville de Marseille 40.000 € par an pour ses activités, et je trouve cela tout à fait normal. On nous parle ici d'une subvention exceptionnelle et non renouvelable de 50.000 €, pourquoi pas. On ne nous dit pas pourquoi ils ont besoin cette année et de façon non renouvelable de 50.000 €, sauf que dans leur demande eux le disent, ils demandent une deuxième subvention de fonctionnement, donc celle de 50.000 €, pour des paiements de location de courts. Je veux bien, mais pourquoi ce ne serait pas renouvelable des paiements de location de cours, s'ils le font cette année je ne vois pas pourquoi ils ne le redemanderaient pas l'an prochain.

Il y a un petit problème pour nous dans ce rapport, c'est la compréhension de ce côté exceptionnel des choses, effectivement ils ont fait deux demandes, une traditionnelle de 40.000 € qu'on leur accorde et c'est bien justifié, et une demande de paiement de location de courts que nous ne comprenons pas très bien, on pourrait la comprendre si elle était pérenne. On la comprend mal de ce côté exceptionnel.

M. le Maire.- C'est noté.

**Le rapport 14/40/04DSNP est adopté à l'unanimité
(7 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON,
M. CANICAVE, M. JOLLIVET, Mme PALLOIX,
Mme LEVY MOZZICONACCI)**

Rapport 14/41/04/DVSCJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES
CRECHES ET DE LA JEUNESSE - Contrat Enfance Jeunesse et
Objectif Jeunes - Financement 2014 de la Démarche Qualité des
Accueils de Loisirs Sans Hébergement, des Accueils de Jeunes
et des Ludothèques - 2^{ème} répartition 2014.**

Rapporteur : Mme OURET

Chaque année, dans le cadre d'Objectif Jeunes et du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, des subventions sont inscrites au budget en faveur d'associations ou organismes assumant des missions de service public en faveur de la jeunesse. Il est aujourd'hui proposé d'autoriser, conformément aux tableaux joints, une deuxième répartition de 1.947.000 € au titre de la Démarche Qualité des Accueils Collectifs de Mineurs (ACME) en CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) et pour les ALSH (les Accueils de Loisirs Sans Hébergement) en Objectif Jeunes.

Une convention est établie avec les associations dont le montant de subvention est supérieur à 23.000 €. Pour notre territoire 6/8 sont concernés le Centre de l'Amitié Jeunes et Loisirs 5.000 €, l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil en Provence de

Bonneveine 5.000 €, le Centre Social Mer et Colline 5.000 €, les Centres Sociaux Roy d'Espagne 7.000 € et Saint Giniez 5.000 €.

**Le rapport 14/41/04/DVSJ est adopté à l'unanimité
(2 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET)**

Rapport 14/42/04/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 1^{ère} répartition 2014.

Rapporteur : M. VITALIS

Il s'agit de trois subventions à des associations d'intérêt social qui pour notre secteur sont les suivantes : la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme, la LICRA de Marseille, 2.500 €, l'Amitié Judéo Chrétienne Marseille Provence 500 €, et l'Association Beth Hilel à la rue de Cassis, que je connais bien : 4.000 €.

Mes chers collègues, merci de voter ce rapport.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, j'aurai une question à vous poser : est-il possible de désolidariser le rapport, c'est-à-dire de faire un vote par association ? Parce que là-dedans il y a un ensemble de plusieurs associations qui sont différentes, il y en a certaines par exemple comme celles de visites des malades sur lesquelles on serait favorables, d'autres que je ne citerai pas qui sont plus dogmatiques je dirai, voire politisées, sur lesquelles on s'oppose. C'est dommage de devoir voter contre tout le stock si j'ose dire, alors que l'on pourrait finalement...

M. le Maire.- Je vais vous faire la réponse que fait le Maire de Marseille au Conseil municipal lorsque cette question lui est posée, il dit que ce n'est pas possible mais que rien n'empêche ceux qui veulent assumer leurs opinions de l'indiquer publiquement pour exposer quelles subventions ils aimeraient accorder et lesquelles ils n'aimeraient pas accorder, et au final comme ça les choses sont parfaitement claires même si le vote est en bloc.

M. CATANEO.- Toutes les associations apolitiques, qui sont donc neutres, qui ne sont pas dogmatiques, on est pour. On soutient les associations. Mais tout ce qui est politique, comme par exemple la LICRA, on s'y oppose catégoriquement.

M. le Maire.- Il est pris bonne note de votre intervention.

M. CATANEO.- Parce que le sigle bien sûr est tout à son honneur, mais en fait si on gratte il n'y a rien du tout qui ait un rapport avec le sigle qui est indiqué. C'est l'avis de mon groupe.

M. le Maire.- La parole est libre, et vous avez parfaitement le droit d'exprimer vos opinions. Cela étant, il va falloir voter sur le rapport.

**Le rapport 14/42/04/DASS est adopté à la majorité
(2 votes contre : M. CATANEO, M. MAZET)**

M. le Maire.- Avec les explications de vote que vous avez donc données.

Rapport 14/43/04

**PAIEMENT DES DEPENSES A CARACTERE PROTOCOLAIRE
PAR LA MAIRIE DE SECTEUR.**

Rapporteur : M. le Maire

C'est le rapport traditionnel que l'on vote en début de mandature sur le paiement des dépenses à caractère protocolaire par la Mairie de secteur. Vous avez la liste, en particulier lorsque l'on reçoit les enfants des collèges, les objets promotionnels pour les concours de boules et autres, événements, manifestations sportives, le petit dessin de la façade Bagatelle que l'on remet aux mariés, la médaille de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements que l'on remet aux délégations étrangères. Rien de rare, croyez-moi, c'est un rapport que l'on vote toujours en début de mandature.

Le rapport est adopté à l'unanimité

(1 abstention : M. MENCHON)

Rapport 14/44/04

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE
MARSEILLE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENTS AUX
CONSEILS D'ECOLE**

Rapporteur : M. le Maire

Quelqu'un veut-il intervenir avant que je soumette ce rapport aux voix ?

Mme LEVY MOZZICONACCI.- Je voulais simplement demander à M. le Maire pourquoi il ne nous a pas associés à ces délégations, entendu que M. Gaudin nous a proposé de pouvoir siéger dans les collèges et lycées. On aurait peut-être aidé certains de nos collègues et on aurait un peu allégé le poids de certains. Merci.

M. le Maire.- Vous me prenez pour plus naïf que je ne suis. Madame Palloix, vous souhaitez intervenir ou pas du tout ?
(Pas d'intervention)

Je réponds à Mme Levy Mozziconacci qui a eu la courtoisie de formuler cette demande avant le Conseil d'arrondissements, et je vous ai moi-même fait répondre mais je vous réponds publiquement. N'y voyez aucun sectarisme, vous avez d'ailleurs pu constater que chaque fois que je peux faire les choses que vous me demandez je le fais, et ce à l'identique pour l'ensemble des groupes de l'opposition. Pourquoi j'ai refusé votre demande ? Simplement parce que le représentant de la Mairie d'arrondissements au Conseil d'école est le représentant du Maire d'arrondissements et au-delà le représentant du Maire de Marseille, qu'il lui appartient d'expliquer et de défendre la politique du Maire de Marseille, et que je ne voudrais pas vous mettre dans une position à la fois horrible et schizophrénique qui vous contraindrait à défendre la politique du Maire de Marseille en matière d'éducation, alors que vous la combattez par ailleurs.

Quant à votre comparaison avec la représentation dans les collèges et les lycées, elle n'est pas applicable *stricto sensu* puisque, dans les collèges et les lycées, la politique qui est mise en oeuvre est guidée par le Président du Conseil général ou par le Président du Conseil régional, donc le représentant de la Ville de Marseille peut s'exprimer absolument comme il l'entend, et c'est plus une représentation en termes de territoire qu'en termes de portage politique. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas souhaité accéder à votre demande, comme d'ailleurs Dominique Tian ne l'avait pas fait pendant les mandats précédents. Bien entendu, il vous est parfaitement loisible de vous exprimer, voire même d'assister en tant qu'observateurs aux Conseils d'Ecole, d'ailleurs il n'a pas échappé à nombre d'entre nous que vous ne vous priviez pas de vous

exprimer, Madame Levy Mozziconacci, sur ce sujet-là chaque fois que vous l'estimiez nécessaire.

Cela étant dit, nous allons voter ce rapport.

**Le rapport 14/44/04 est adopté à la majorité
(2 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET - 5 Votes contre :
M. MENCHON, Mme CANICAVE, Mme PALLOIX,
Mme LEVY MOZZICONACCI, M. JOLLIVET)**

Additif n°1

Rapport 14/45/04/DSNP

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET
DES PLAGES - Attribution de subvention aux organismes
sportifs - 2^{ème} répartition - Approbations de conventions -
Budget primitif 2014.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Marseille apporte son aide financière à un certain nombre d'associations sportives pour leur fonctionnement général et pour l'organisation de manifestations sportives lorsque celles-ci ont un impact direct pour l'image de la ville. Un premier acompte de ces versements a été voté en décembre 2013. Aujourd'hui il s'agit tout simplement de la 2^{ème} répartition des subventions allouées aux associations du secteur. Vous avez eu le détail, 23 sont concernées sur le 4^{ème} secteur de la ville.

**Le rapport 14/45/04/DSNP est adopté à l'unanimité
(7 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON,
M. CANICAVE, M. JOLLIVET, Mme PALLOIX,**

Mme LEVY MOZZICONACCI)

Rapport 14/46/04/DSNP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES - Centre Equestre Pastré - Contrat de Délégation de Service Public n°04/990 - Passation d'un avenant de prolongation de la durée de contrat.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Ils avaient eu un accord de dix ans, qui a été fait le 16 juillet 2004, il arriverait à son terme en septembre. On demande tout simplement une prolongation de quatre mois pour léger retard administratif dans la consultation, pour accorder une DSP pour les 7 années suivantes. On demande juste de prolonger de septembre à janvier 2015 avant de statuer.

M. le Maire.- Je sou mets ce rapport aux voix.

Mme PALLOIX.- C'est une Délégation de Service Public, Monsieur le Maire.

Le rapport 14/46/04/DSNP est adopté à l'unanimité

(1 abstention : Mme PALLOIX)

Rapport 14/47/04/DSNP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES - Approbation de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion du Complexe Sportif René Magnac - Modification de la grille tarifaire.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

On parle à nouveau de DSP, mais sur le Complexe Sportif René Magnac, à savoir que le Club de tennis détient 10 % de l'Association du Grand Saint Giniez qui a eu cette DSP accordée, et l'ASPTT en détient 90 %. La Ville a un droit de regard sur la gestion. C'est pour cela, lorsqu'il y a une modification des activités et des tarifs, qu'ils sont contraints de nous le soumettre à analyse. Il s'agit donc d'un simple vote de formalité. Merci.

M. MENCHON.- C'est dans ce complexe que l'on trouve la piscine la plus chère de Marseille. Je suis absolument effaré du coût d'entrée de cette piscine. Il n'y a rien de plus populaire que le bain. On est à 5 € l'entrée, pour certains minots c'est une impossibilité de prendre un bain.

M. le Maire.- Je ne sais pas trop quoi vous répondre. Simplement pour les moins de 16 ans ce n'est pas 5 €, c'est 4 € TTC, et si on le ramène à 10 entrées, à 100 entrées, etc., c'est encore moins. Mais on prend note de votre intervention.

M. DI GIOVANNI.- La DSP impose quand même un équilibre des comptes, étant donné le loyer qu'il y a sur le foncier ils sont obligés pour équilibrer leurs comptes d'avoir augmenté leurs cotisations tout simplement pour la pérennité de la piscine et du club.

M. MENCHON.- Par ailleurs, on subventionne des associations qui exercent leur activité sportive, on vient de donner 50.000 €. D'un côté les tarifs sont élevés, de l'autre côté de toute façon l'équilibre financier est maintenu artificiellement par des subventions que nous venons de voter.

M. le Maire.- Il faut effectivement voter des subventions aux associations pour qu'elles puissent exercer leur activité dans le

domaine sportif comme dans le domaine culturel et dans d'autres. Si vous êtes contre l'aide des collectivités publiques aux associations qui oeuvrent dans les domaines sportif et culturel c'est de votre responsabilité.

**Le rapport 14/47/04/DSNP est adopté à l'unanimité
(7 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON,
M. CANICAVE, M. JOLLIVET, Mme PALLOIX,
Mme LEVY MOZZICONACCI)**

Dossier 14/48/04/DSNP

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET
DES PLAGES - SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES -
Attribution de subventions aux associations – Approbation de
conventions - 1^{ère} répartition - Budget primitif 2014.**

Rapporteur : Mme CLAUDIUS PETIT

Marseille est tournée vers la mer. C'est un atout essentiel. C'est pourquoi la Ville souhaite aider les associations qui favorisent le développement et le rayonnement de la ville par leurs activités liées au nautisme. Cette première répartition porte sur 478.500 € sur l'ensemble de la ville. Pour les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements sont concernées les associations suivantes :

L'ASPTT Marseille, une subvention de 1.000 € pour l'organisation LA SANS QUILLE qui aura lieu les 28 et 29 juin prochain ; Vogue Massalia, une subvention de fonctionnement de 1.000 € ; l'YCPR, une subvention de fonctionnement pour une aide aux coureurs de 18.000 € et des subventions pour diverses manifestations, notamment l'opération Hand'ycap qui a eu lieu le 21

juin dernier, à laquelle j'ai assisté avec M. Vitalis et M. Franceschetti, une très belle manifestation où des bénévoles accompagnent des personnes de tout handicap. C'est une très belle opération très chaleureuse et très agréable.

D'autres événements : une subvention de fonctionnement de 10.000 € pour l'association Massilia Sport Event, et une subvention pour l'organisation de Sosh Freesylle Cup de 30.000 €, une opération qui s'est déroulée du 17 au 22 juin ; et le Pôle Voile Marseille Provence, une subvention de fonctionnement de 40.000 €, dont 25.000 € d'aide aux coureurs.

Je vous remercie d'adopter ce rapport.

**Le rapport 14/48/04/DSNP est adopté à l'unanimité
(7 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON,
M. CANICAVE, M. JOLLIVET, Mme PALLOIX,
Mme LEVY MOZZICONACCI)**

Rapport 14/49/04/DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE - Lancement de l'opération relative aux prestations
artistiques et techniques pour la réalisation du Carnaval 2015
de la Ville de Marseille.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Le Carnaval 2015 aura lieu le samedi 11 avril, de l'avenue du Prado au Parc Borély ou autour du Vieux Port. Le thème, « Bric à Brac » (à confirmer), est choisi pour stimuler l'imagination des artistes et carnavaliers dans le domaine de la récupération, démarche durable et écologique. Cette manifestation

urbaine à l'échelle de la cité, fédérant des participants issus des huit Mairies de secteur, fait l'objet d'une organisation centralisée.

Il est proposé ici d'approuver le lancement de l'opération relative aux prestations artistiques et techniques, qui seront choisies par le lancement de marchés publics.

M. le Maire.- Il faut féliciter -je l'ai fait mais je le redis publiquement- les équipes de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, les équipes de l'animation qui, sous la direction précédemment de Joëlle Cohen et aujourd'hui sous la vôtre également, Mme Ouret est concernée, ont fait un remarquable travail en préparation du Carnaval de Marseille. Ce n'est pas du chauvinisme, ça été véritablement le char et les équipes les plus applaudis, et de loin, en particulier le Grand Géant, pour faire un pléonasme, a eu beaucoup de succès. Espérons qu'il en sera de même l'année prochaine.

Je sou mets ce rapport aux voix.

**Le rapport 14/49/04/DASS est adopté à l'unanimité
(2 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET)**

Rapport 14/50/04/DSNP

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET
DES PLAGES - Manifestations sportives organisées à
l'occasion de la candidature de Marseille Capitale Européenne
du Sport.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Ce rapport concerne les manifestations sportives et nautiques organisées à l'occasion de la candidature de Marseille

Capitale Européenne du Sport. Ce sont des manifestations multisports qui sont prévues pendant le séjour des juges à Marseille, qui se déroulent du 2 au 5 octobre. L'enveloppe pour ces manifestations a été budgétisée à 200.000 €. Sachant qu'un euro investi pour Marseille Capitale Européenne de la Culture en a rapporté 6. Sachant aussi, comme le disait Gian Francesco Lupatelli, Président de l'ACES, l'Association de Capitale Européenne du Sport, qu'un euro investi dans le sport c'est 3 € économisés dans la santé.

Je vous invite à soutenir la candidature de notre ville et à approuver ce rapport.

**Le rapport 14/50/04/DSNP est adopté à l'unanimité
(7 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON,
M. CANICAVE, Mme PALLOIX, M. JOLLIVET,
Mme LEVY MOZZICONACCI)**

Rapport 14/51/04DF

**DELEGATION GENERALE MODERNISATION DES
RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie
d'emprunt - Promologis/Hambourg - Rachat à la société
SOGIMA de 109 logements sociaux sis 77 à 81 avenue d'Haïfa,
100 à 110 avenue de Hambourg - 8^{ème} arrondissement.**

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

La société PROMOLOGIS envisage le rachat à la société SOGIMA de 109 logements sociaux sis 77 à 81 avenue de Haïfa, 100 à 110 avenue de Hambourg, dans le 8^{ème} arrondissement. La dépense prévisionnelle de 15.425.157 € est financée en partie par un emprunt de 10.560.902 €, que la société

PROMOLOGIS contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La Ville accorde sa garantie pour le remboursement de 5.808.496 €, soit 55 % du montant de l'emprunt de ces 10.560.902 €.

Les modalités de l'emprunt sont définies dans la délibération, ainsi que la typologie des logements faisant l'objet du rachat.

**Le rapport 14/51/04/DF est adopté à l'unanimité
(7 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON,
M. CANICAVE, Mme PALLOIX, M. JOLLIVET,
Mme LEVY MOZZICONACCI)**

Dossier 14/52/04/DGUP

**DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - DIVISIONS FOIRES ET
KERMESSES EVENEMENTIEL ET REGIE PROPREE -
Tarification de l'occupation du domaine public - Grande roue -
Escale Borély - Modification de tarif.**

Rapporteur : M. GOMEZ

C'est un dossier émanant des commerçants de l'Escale Borély qui ont demandé d'installer la Grande roue sur l'espace public du 24 mai au 28 septembre. En même temps on en a profité pour enregistrer les tarifs par rapport aux autres villes. Je vous demande d'adopter le rapport.

**Le rapport 14/52/04/DGUJP est adopté à l'unanimité
(2 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET)**

Additif n°2

Rapport 14/53/04/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes - 1^{ère} répartition 2014.

Rapporteur : Mme MARTINOD

La Ville aide certaines associations qui oeuvrent en faveur des familles et des droits des femmes. Pour notre mairie sont concernées les associations ci-après : SOS Femmes pour un montant de 5.000 € ; le Centre Social Mer et Colline pour un montant de 3.000 € pour son action « Femmes et empowerment ». Une convention est annexée à ce dossier. Merci.

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, c'est juste pour vous signaler que les derniers rapports que nous sommes en train d'étudier, nous ne les avons eus qu'en entrant en séance. Je sais que le Maire de Marseille préconise peu de Conseils municipaux dans l'année, c'est aussi le défaut de ce genre de chose, c'est que l'on est obligé de passer en urgence des choses que l'on n'a pas eu le temps d'étudier. Nous ne sommes pas du tout contre le rapport qui vient d'être présenté évidemment, mais si l'on pouvait faire en sorte qu'au moins les derniers additifs arrivent la veille ce serait une bonne chose pour le fonctionnement de notre Mairie de secteur, et des autres Maires de secteur d'ailleurs puisqu'elles sont toutes dans le même cas.

M. le Maire.- Il est pris bonne note de votre remarque.

Le rapport 14/53/04/DASS est adopté à l'unanimité

(2 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET)

Dossier 14/54/04/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - DIRECTION
GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT
GENERAL - Projet de centre commercial - le Prado - Avenant à
la promesse synallagmatique de bail à construction avec la
société Massalia Shopping Mail SCI.**

Rapporteur : Mme ARAGONES

Dans le cadre du projet de reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords, un programme immobilier de 100.000 m² a été intégré afin d'impulser la transformation des 20 hectares autour du stade. Ce programme comporte notamment la réalisation d'un centre commercial qui a obtenu un permis de construire le 3 juillet 2012.

Au regard des différents recours sur ce projet dont vous parlait Monsieur le Maire tout à l'heure, et de ses conditions de mise en œuvre, la Ville a décidé, par délibération en date du 7 octobre 2013, de conclure une promesse de bail à construction avec la société Massalia Shopping Mail SCI afin de garantir la poursuite du projet. En fonction de la date d'intervention et du sens de la décision du Conseil d'Etat, les parties se sont entendues pour préciser les conditions de leur engagement.

M. le Maire.- Merci, Madame Aragonès, j'ai un peu avancé sur ce sujet tout à l'heure, et vous-même êtes intervenue.

M. MENCHON.- On est en train de nous dire qu'ils sont attaqués en justice et qu'on va quand même faire le bail, j'ai du mal à comprendre. En plus pour un permis de construire qui a été délivré

en décembre 2012, il n'y a pas de raison de le passer en urgence ce soir, on a du temps devant nous.

M. le Maire.- Nous assumons notre position qui est que nous souhaitons que ce centre commercial se réalise, et justement c'est pour que, si la décision de justice est favorable au permis de construire, l'opérateur commercial soit certain de pouvoir faire l'opération qu'il nous demande cela et donc que nous le faisons. Evidemment si la décision de justice était favorable et qu'il n'y ait plus de permis de construire, il n'y aura pas d'opération, c'est la justice qui tranchera et qui fera pencher sa balance dans un sens ou dans un autre.

Je soumetts le rapport aux voix.

**Le rapport 14/54/04/DDU est adopté à la majorité
(7 votes contre : M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON,
M. CANICAVE, Mme PALLOIX, M. JOLLIVET,
Mme LEVY MOZZICONACCI)**

Rapport 14/55/04/DEEU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE ESPACE URBAIN - Rénovation de la rue Saint-Ferréol
et aménagement de la rue Paradis entre la Place Estrangin et la
Canebière - 1^{er} et 6^{ème} arrondissements - Approbation de deux
opérations.**

Rapporteur : M. DJIANE

L'engagement communautaire pour le centre ville, approuvé par délibération du 19 février 2009, propose un projet global de requalification du centre ville en prenant en compte

l'ensemble des paramètres urbains et sociaux de la Ville de Marseille. Dans le cadre de « Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture », MPM et la Ville de Marseille ont déjà réalisé une première phase d'aménagements du Vieux Port. Les études menées pour la deuxième phase ont confirmé la nécessité d'apporter des réponses fonctionnelles en termes de circulation, de stationnement et de qualité des espaces publics du centre ville. Dans la continuité des aménagements déjà réalisés, il est proposé ici d'approuver les opérations de rénovation de la rue Saint Ferréol et de la partie basse de la rue Paradis, entre la place Estrangin et la Canebière.

L'aménagement préconisé consiste à valoriser l'espace urbain, à élargir les trottoirs, à proposer une bande fonctionnelle pouvant accueillir une diversité d'usages (livraisons, stationnement, conteneurs...), réaliser un traitement homogène du sol (bordures en pierre calcaire), accroître la lisibilité de l'intersection avec la Canebière, moderniser l'éclairage public, conforter le réseau de vidéoprotection.

Merci de voter ce rapport.

Monsieur le Maire.- Je rajoute un mot sur ce sujet-là si vous permettez, Monsieur le Premier adjoint, car on a l'impression à la lecture des articles de presse de ces dernières semaines que cette décision prise conjointement par la Ville et par la Communauté Urbaine tombe comme un cheveu sur la soupe, parce que les commerçants du centre ville se plaindraient de la nécessité de rééquilibrer l'offre commerciale du fait de l'ouverture du centre commercial des Terrasses du Port. Or, dès que nous avons lancé conjointement entre la Ville et la Communauté Urbaine le projet de

rénovation du Vieux Port, il était dès l'origine prévu que la rénovation du Vieux Port devrait se poursuivre par la rénovation de la zone immédiatement attenante du centre ville. Et d'ailleurs à l'époque la commission Centre ville Vieux Port, que je coprésidais avec celui qui fut pour certains d'entre vous une tête de liste aux dernières élections municipales, avait laissé décider de lancer immédiatement les travaux de rénovation de la place Lulli qui sont désormais terminés, mais également le projet de tramway de la rue de Rome pour aussi permettre sa requalification, et déjà dès l'origine était envisagée la partie de la rue Paradis entre Estrangin et la Canebière, puis la rue Saint Ferréol. C'est donc en parfaite continuité que nous lançons ce projet.

Je voulais apporter cette précision.

M. MENCHON.- On n'a pas la teneur du projet qui passe pour ce soir au vote en urgence. Nous écologistes, sommes pour la vidéoverbalisation et non pas la vidéosurveillance, et je vois que dans l'ensemble des critères est rajoutée la vidéosurveillance qui n'est pas forcément un moyen d'embellissement, on aurait pu faire un vote à part. Pour le coup je voterai contre.

M. le Maire.- Il en est pris bonne note, Monsieur Menchon. J'assume que nous sommes totalement pour la vidéoprotection, et je note d'ailleurs que vous figuriez sur une liste qui avait parmi son projet un développement important de la vidéoprotection et qui nous faisait même le reproche de ne pas l'avoir fait suffisamment vite. Mais après tout, vous avez le droit d'assumer vous-même vos propres contradictions.

M. MENCHON.- Je précise que nous sommes pour la vidéoverbalisation, qui est aussi une forme de protection, mais elle n'est pas mentionnée comme ça dans votre rapport.

M. le Maire.- Les caméras que nous installons permettent, et la vidéoprotection, et la vidéoverbalisation, et ce que prévoyait le programme de la Ville sur lequel vous figuriez c'était un développement et de la vidéoprotection, et de la vidéoverbalisation.

Je soumetts le rapport aux voix.

**Le rapport 14/55/04/DEEU est adopté à la majorité
(1 vote contre : M. MENCHON)**

Dossier 14/57/04/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION
FONCIERE - 8^{ème} arrondissement - Saint-Giniez - Boulevard
Michelet - Cession d'un bien immobilier à la SARL HORIZON -
Substitution de la SARL Plein Sud.**

Rapporteur : M. DJIANE

Par délibération datant d'octobre 2013, le Conseil municipal a approuvé la cession à la SARL HORIZON du bien immobilier situé 30 boulevard Michelet, d'une contenance de 35 m² environ, moyennant la somme de 19.250 €, ainsi que le protocole foncier fixant les modalités de cette cession. La SARL HORIZON, propriétaire de l'immeuble édifié sur la parcelle mitoyenne, a constaté que ce bâti empiétait sur le tènement, objet de la cession. Au terme de l'article 1^{er} du dit protocole, cette cession s'opérait au seul bénéfice de la SARL HORIZON ou de toute autre personne morale affiliée.

La SARL HORIZON étant cependant sous compromis de vente avec la SARL Plein Sud concernant l'ensemble susvisé, il convient aujourd'hui d'avenanter le protocole afin d'y insérer une clause de substitution au profit de la SARL Plein Sud.

7M. le Maire.- Je ne suis pas sûr que le terme « avenanter » existe véritablement, mais nous vérifierons, c'est en tout cas la première fois que je l'entends. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Le rapport 14/57/04/DDU est adopté à l'unanimité
(2 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET)**

Rapport 14/56/04/DEEU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE PLANIFICATION
URBAINE - Maintien de l'obligation de recours au régime des
autorisations d'urbanisme pour les travaux de ravalement de
façades - Définition des périmètres dans lesquels sera
maintenue l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable -
Approbation.**

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé ici, conformément au décret du 27 février 2014, de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façades dans les périmètres des zones UAp, UBp, UBt, du Plan Local d'Urbanisme de Marseille. En gros la loi ALUR a supprimé l'obligation de demande d'autorisation préalable pour le ravalement de façades, mais permet au Conseil municipal de voter

sa réintroduction, et nous souhaitons donc le faire afin de pouvoir surveiller ce qui est fait ou pas fait.

Nous vous demandons d'adopter ce rapport.

Le rapport 14/56/04/DEEU est adopté à l'unanimité

Rapport 14/58/04/DIRCA

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDE ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création d'un groupe scolaire dans la ZAC du Rouet - Rue Charles Allé - 8^{ème} arrondissement - Désignation du maître d'œuvre - Signature et notification du marché - Attribution des primes.

Rapporteur : Mme CAULE

La délibération 12/0620/SOSP du 25 juin 2012 a approuvé la construction d'un groupe scolaire dans la ZAC du Rouet. Il convient aujourd'hui d'approuver la passation du marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement d'architecture CACTUS/REY-LUQUET - ROUCH - BERIM - KANOPE-ADRET. Par ailleurs est autorisé le versement d'indemnité aux équipes de maîtrise d'oeuvre ayant produit une esquisse et une maquette ainsi que précisé dans l'article 3 du délibéré.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

Mme LEVY MOZZICONACCI.- Sur ce projet, c'est dommage qu'on l'ait à l'instant parce qu'il aurait été souhaitable de voir si ce projet a tenu compte de l'accompagnement des rythmes de l'enfant, puisqu'il faut de l'espace pour ça et que maintenant on va être amené à le faire. J'ai posé la question directement à Mme

Casanova qui m'a dit que malheureusement non, on votait des projets qui avaient été proposés il y a trois, quatre ans, donc on ne les a pas revus. C'est ce qui me gêne un peu, même si je vais voter pour l'école, c'est qu'on n'ait pas permis, on est tous conscients de la lenteur de ce projet, qu'on n'ait pas réévalué le projet afin de l'adapter au mieux aux règles aujourd'hui notamment d'hygiène, puisque les nouvelles écoles nécessiteraient néanmoins, sans parler des rythmes scolaires qui maintenant vont être adaptés enfin également sur Marseille, de parler uniquement des toilettes qui aujourd'hui dans toutes les écoles qui sont créées sont en proximité des classes, des détails de ce type-là.

Mon intervention est là parce que je suis triste que ce projet que nous allons voter réponde à des appels d'offres qui datent depuis deux, trois ans.

M. le Maire.- Le projet a effectivement plusieurs années. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble de son historique et sur le fait que nous faisons les écoles quand cela paraît nécessaire en termes d'effectifs et pas avant ; j'ai déjà eu l'occasion de vous répondre sur ce point-là. Pour ce qui concerne en revanche cet appel d'offres, il est tout à fait récent, il répond aux dernières normes en vigueur et il est parfaitement en conformité avec la réglementation applicable actuellement. C'est vrai, on n'a pas tenu compte de la réforme des rythmes scolaires, je ne vois pas tellement ce qu'elle aurait changé sur le projet architectural en question, ce qui est sûr c'est qu'elle aurait fait perdre trois ou quatre ans, et cela naturellement aucun d'entre nous ne le veut.

Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 14/58/04/DIRCA est adopté l'unanimité

Rapport 14/59/04/DAC

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Utilisation des espaces muséaux - Tarifs de mise à disposition.

Rapporteur : M. DETAILLE

Le présent rapport propose une nouvelle tarification qui soit applicable à la privatisation de la Bastide Pastré, qui prend notamment en compte la présence des grandes vitrines qu'il y avait pour le Musée de la faïence, qui est une contrainte, et ce malgré le caractère prestigieux des lieux. Deux types de tarifs sont proposés : le tarif dit « mécène » qui s'adressera à tous ceux qui ont soutenu des projets municipaux, et le tarif dit « général » pour tous les types de manifestations.

A noter que les organisateurs d'événements auront à leur charge tous les frais de personnel, incendie, sécurité, gardiennage, nettoyage, et enfin une gratuité restant possible pour des manifestations à caractère social ou humanitaire.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter ce rapport.

M. MENCHON.- Où est la grille tarifaire ?

Monsieur le Maire.- Elle n'est pas jointe à votre dossier mais elle a été transmise aux présidents de groupe au Conseil municipal, comme souvent les annexes lorsqu'elles arrivent tardivement.

Je soumetts ce rapport aux voix.

Le rapport 14/59/04 DAC est adopté à l'unanimité

(2 abstentions : M. CATANEO, M. MAZET)

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée, je vous remercie de votre patience.

La séance est levée à 21 heures 30.